



HAL
open science

**La valorisation des sites naturels : entre vulgarisation
des espaces de nature et communication des territoires.
Élément de réflexion sur la valorisation du Domaine
Public Fluvial de l'estuaire de la Gironde par le CREN
Poitou-Charentes**

Hélène Collet

► **To cite this version:**

Hélène Collet. La valorisation des sites naturels : entre vulgarisation des espaces de nature et communication des territoires. Élément de réflexion sur la valorisation du Domaine Public Fluvial de l'estuaire de la Gironde par le CREN Poitou-Charentes. Sciences de l'information et de la communication. 2011. dumas-00761512

HAL Id: dumas-00761512

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00761512>

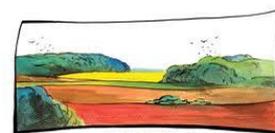
Submitted on 5 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université Stendhal – Grenoble 3
Institut de la Communication et des Médias
Master 2 Communication Scientifique et Technique



CREN
Poitou-Charentes

**Conservatoire Régional des Espaces Naturels
Poitou-Charentes**

LA VALORISATION DES SITES NATURELS : ENTRE VULGARISATION DES ESPACES DE NATURE ET COMMUNICATION DES TERRITOIRES.

**Eléments de réflexion sur la valorisation du Domaine
Public Fluvial de l'estuaire de la Gironde
par le CREN Poitou-Charentes.**

Mémoire universitaire
Hélène COLLET
Année 2010 - 2011

Maitre de Stage
Thomas Hérault
CREN Poitou-Charentes

Tuteur Pédagogique
Bertrand Cabedoche
Université Stendhal – Grenoble 3

Remerciements

Je voudrais tout d'abord remercier Patricia Busserolle directrice du CREN et l'ensemble de son équipe pour leur accueil chaleureux au sein de la structure.

Merci à Thomas Hérault, mon maître de stage pour m'avoir fait découvrir ce magnifique estuaire et pour son investissement sincère et quotidien.

Merci à Olivier et à Matthieu, aux Benjamins, pour m'avoir supporté, aidé, déstressé et fait rire tant de fois ; à l'équipe du CdL dont j'ai eu le plaisir de partager les journées.

Mes remerciements à mon tuteur pédagogique, M. Cabedoche, et à M. Chicoineau qui m'ont aiguillé dans la réalisation de ce travail universitaire.

Sommaire

Introduction.	5
I. Un point sur les concepts de lieu, d'espace, de paysage et de territoire.	8
I.1. Le lieu.....	8
I.2. Espaces.....	8
I.3. Le paysage.....	10
I.4. Territoires.....	10
II. Le Domaine Public Fluvial géré par le CREN, espace ou territoire ?	12
II.1. Le Domaine Public fluvial : une portion d'espace délimité ?	13
II.2. Le Domaine Public Fluvial, une entité juridique ?	14
II.3. Le Domaine Public Fluvial une entité juridique appropriée par la collectivité ?	15
II.3.1. Des acteurs sociaux.	15
II.3.2. Une certaine historicité du DPF.	17
II.3.3. Territoire de culture et de tradition.....	18
II.3.4. Territoire économique.	19
II.3.5. Un territoire marqué.	20
II.3.6. Les conflits et les craintes : témoignages de l'appropriation du territoire.....	22
III. Communiquer sur un territoire : la vision des acteurs du Domaine Public Fluvial.	24
III.1. Pourquoi communiquer sur un territoire ? La vision des acteurs du DPF.....	24
III.2. La Communication publique.....	26
III.3. L'enquête, révélatrice d'un besoin d'information publique ?	28
IV. La communication du CREN face aux concepts d'espace et de territoire.	29
IV.1. Conservatoire des Espaces Naturels, un nom éloquent ?	29
IV.2. Le CREN Poitou-Charentes, structure d'expertise et de concertation.	29
IV.2.1. Présentation	29
IV.2.2. Le CREN, lieu d'expertise	30
IV.2.3. Le CREN, association dirigée en concertation.....	31
IV.2.4. Le CREN une structure en mutation.....	31
IV.3. La communication du CREN sur le DPF	32
IV.3.1. CREN Poitou-Charentes, un discours en phase avec ses actions et l'évolution de la politique de préservation de l'environnement ?	32
IV.3.2. De la vulgarisation du territoire à la communication du territoire.	34
Conclusion	36

Bibliographie.....	37
---------------------------	-----------

Annexes I : Evolution de l'occupation du sol en rive droite de l'estuaire de la Gironde	39
--	-----------

Annexe II : Article de l'Estuarien n°33, revue du Conservatoire de l'Estuaire.....	42
---	-----------

Annexe III : Article de l'Estuarien n°27, revue du Conservatoire de l'Estuaire.	43
---	-----------

Annexe IV : Article SUD Ouest, « les oubliés du Blayais »	44
--	-----------

Annexe V : Méthodologie des Entretien.	46
--	-----------

Introduction.

Dans un article paru en 2006 dans les annales de géographie, Jacques Lepar et Pascal Marty¹ nous offrent une analyse des stratégies nationales de préservation de la biodiversité depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Ils mettent en évidence une évolution dans la conception de l'objet à préserver, la Nature. Ils expliquent comment cette évolution a participé à l'introduction de nouvelles préoccupations et de nouveaux acteurs dans l'action de conservation de la biodiversité.

La protection de la nature apparaît dans le paysage politique au début du XIXe siècle. Ce terme de **Nature** « fait référence à un espace non aménagé et à peine fréquenté par les hommes et ainsi mis en opposition avec les territoires humanisés »¹. La nature est donc considérée comme extérieure au monde des Hommes. Il y a là une forme d'extraterritorialité. **L'espace naturel, espace de Nature** est un espace en dehors du territoire humain avec ses enjeux économiques et sociaux.

De fait, dans un premier temps, cette protection vise à isoler des espaces naturels, « à les mettre sous cloche » en quelque sorte. La loi édicte ou interdit alors les activités humaines sur ces lieux. C'est sur ce principe, qu'ont été mis en place les réserves naturelles et les parcs nationaux (avec leurs réserves intégrales et leur zone cœur, réglementée). On y soustrait les espaces de nature aux impacts des mouvements de société.

Avec l'apparition des Parcs Naturels Régionaux (1967), on aborde une autre phase dans la préservation de la Nature. Leurs objectifs ne sont plus centrés sur la protection. Il s'agit surtout d'outils de développement pour les territoires ruraux. On parle alors de **patrimoine naturel** plus que de Nature. Ce terme « apparaît pour la première fois en droit français dans le décret instituant les parcs naturels régionaux. Il fait référence à des éléments de nature qui peuvent être transformés par l'homme, ce qui correspond bien à la nature anthropisée à laquelle se réfère les PNR dont l'archétype est le paysage traditionnel/culturel des campagnes françaises. »¹. Même si ce patrimoine n'est pas au centre des préoccupations des PNR, il s'agit tout de même d'un élément à préserver car il garantit la valeur du territoire et favorise sa promotion (notamment touristique). Il s'agit alors d'intégrer ce patrimoine naturel dans les projets de développement local portés par les collectivités territoriales.

Au cours des années 1980, on prend conscience que l'activité humaine possède un impact bien plus large que celui suspecté. On commence à traiter des questions de réchauffement climatique ou de disparition d'espèces à un niveau global. Aucun espace, si naturel soit-il ne serait alors épargné. Parallèlement à cela on se rend également compte que certains espaces que l'on pensait naturels, se trouvent déstabilisés quand on décide de les protéger en y excluant les activités humaines. Une prairie à orchidées, qui n'est plus fauchée, se voit peu à peu envahie par des arbustes... On constate donc, que l'intervention humaine (et l'agriculture en particulier) est parfois indispensable au maintien de milieux naturels tels qu'on les connaît. De l'idée de Nature et de patrimoine naturel on passe progressivement à l'idée de **Biodiversité**. Cette notion est composite, elle regroupe différentes sortes de diversités : diversité génétique, diversité d'espèces, de milieux naturels... Là où « la Nature était en principe exclusive de l'action humaine, la biodiversité ne l'est pas. Aussi l'émergence de la

¹ LEPART J., MARTY P., 2006, « Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité, l'exemple de la France », *Annales de Géographie*, n°651, Armand Colin, pages 485-507.

biodiversité comme figure d'intérêt général modifient les jeux d'acteurs environnementaux qui se construisent une légitimité. »²

Les nouvelles politiques de conservation prennent d'avantage acte du lien qui existe entre l'homme et la biodiversité. Natura 2000 en est l'illustration. Il s'agit d'un programme européen qui vise la préservation, en réseau, de sites reconnus pour leurs habitats naturels et leurs espèces d'intérêt communautaire dans tous les pays membres de l'Union Européenne. Il inscrit la préservation de la biodiversité dans **les territoires ruraux** de proximité, de nature « ordinaire ». L'objectif est de faire coexister sur un même territoire, la biodiversité, la production agricole et les activités de vie quotidienne et de loisir. La mise en place de Natura 2000 en France, se fait par un système de contractualisation volontaire des propriétaires et des agriculteurs qui acceptent d'adapter un certain nombre de pratiques, en échange de compensations financières. Ce fonctionnement permet l'investissement de nouveaux acteurs dans le processus de préservation de la biodiversité. Il donne notamment une place croissante aux collectivités territoriales comme porteurs des projets. Il s'agit là **d'une vision fortement territorialisée de la préservation de la Biodiversité** qui prend à la fois en compte les zones écologiques, les divisions administratives et les stratégies d'acteurs.

Cet article au nom évocateur, « Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité » montre bien comment la conservation de l'environnement a acquis une dimension plus géographique. Elle ne se fait plus dans des espaces naturels soustraits à l'influence de l'homme mais au sein d'un territoire, et dans un souci de conciliation des différentes activités humaines et des enjeux.

Ces constats nous poussent à nous interroger : Comment la communication, la sensibilisation à l'environnement, s'inscrit elle dans des stratégies de préservation de la biodiversité de plus en plus territorialisées ?

En effet le milieu naturel, le site soumis à un programme de gestion de la biodiversité, est bien souvent au cœur du discours des structures de protection de l'environnement. De fait, il est important de bien cerner l'objet de la communication. La zone que l'on cherche à valoriser est-elle seulement une somme d'éléments naturels (eau, plantes, animaux, roches...) dont l'homme est exclue ? Est-elle un territoire où se mêlent, s'affronte et se confortent la biodiversité et les activités humaines ? Et surtout, cela fait-il une différence dans la communication à mettre en place ?

Dans ce document nous nous intéresserons à une action de communication engagée par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN), association de préservation du patrimoine naturel, non militante, et dont l'activité repose sur l'expertise scientifique et la concertation.

Cette structure est gestionnaire de 1800 ha de sites naturels sur la rive charentaise de l'estuaire de la Gironde. La grande majorité de cette surface est occupée par les roselières, les vasières et les prés-salés du Domaine Public Fluvial (DPF). L'association souhaite aujourd'hui, communiquer sur son action de gestion et valoriser cette zone de près de 37 km de long. Consciente de la nécessité de construire un projet en adéquation avec l'identité de sa structure et le contexte local, le CREN a donc engagé, en 2011, une réflexion globale devant aboutir à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de communication.

² LEPART J., MARTY P., 2006, « Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité, l'exemple de la France », *Annales de Géographie*, n°651, Armand Colin, pages 485-507.

Le présent travail, composé de 4 parties, prend sa source dans cette démarche de réflexion

Il s'agira dans un premier temps de proposer un cadre conceptuel aux notions d'espace et de territoire afin de mieux saisir l'évolution des politiques de préservation de l'environnement et les enjeux d'une communication sur les sites naturels.

Une seconde partie sera consacrée à la définition de la nature du site à valoriser par le CREN : le Domaine Public Fluvial de la rive charentaise de l'estuaire de la Gironde.

La troisième partie présentera la manière dont les acteurs du DPF perçoivent la communication du territoire et comment cette vision s'inscrit dans le domaine de la communication publique.

Enfin la dernière partie, s'attachera à mettre en miroir, l'identité actuelle et à venir du CREN et la démarche de communication du territoire.

I. Un point sur les concepts de lieu, d'espace, de paysage et de territoire.

« Promouvoir le territoire du parc naturel régional », « mettre en avant les lieux de rencontre avec la biodiversité ordinaire », « valoriser les paysages ruraux », « communiquer sur la préservation des espaces naturels » : autant de missions qui incombent souvent aux chargés de communication spécialisés en environnement. Cependant avant même de se pencher sur la signification des actions, il semble important de s'intéresser à l'objet de cette communication : le lieu, l'espace, le territoire... Qu'est ce qui les distingue ? Qu'est ce qui les unit ? Quels sont leur rapport à l'homme ? Et à quel point parler de ces entités géographiques, nous ramène à parler de notre société ?

Les concepts présentés dans cette partie sont extrêmement complexes. Ils ont été l'objet de très nombreuses études portées par des disciplines et des courants de pensée variés. Il serait prétentieux de penser qu'ils pourraient être définis dans les quelques lignes de ce document. L'objectif de cette partie est d'apporter les bases d'un cadrage conceptuel, inspiré de lectures d'auteurs variés. Il n'a pas vocation à être exhaustif, et ne pourrait refléter la richesse des questionnements et des approches portés sur ces concepts.

I.1. Le lieu.

« Le lieu apparaît comme un élément essentiel de la structuration de l'espace. Il concerne un espace réduit, mais bien défini et non sans quelque étendue : la maison, le champ, la rue, la place... Il associe des groupes de petite dimension mais de forte cohérence : même famille, même métier ou même fréquentation quotidienne »³

Ses délimitations sont clairement définies, ses frontières sans équivoque.

Armand Frémont dit qu'il s'agit également d'un milieu. Ce terme de milieu est fréquemment utilisé en écologie. La roselière (ensemble dense de roseaux) en est un exemple. Tout comme la maison est le lieu de vie d'une famille, la roselière est le lieu de vie des passereaux paludicoles⁴. Milieux et habitats naturels peuvent donc être considérés comme des lieux.

I.2. Espaces.

L'espace est une notion vitale en géographie. Le mot vient du Latin *spatium* qui inclue l'idée de pas. L'espace est ce qui peut être mesuré par le pas.

Dans une conception très générale, l'espace est une portion de l'étendue finie ou non. Selon Brunet et Ferras, c'est l'« ensemble des dimensions dans lesquelles se déroulent nos actes, nos représentations, nos relations, nos sensations. »⁵. On pense aisément aux deux dimensions des cartes géographiques, de l'espace sensible à trois dimensions d'où naissent les volumes. Mais la géographie va plus loin elle définit l'espace selon « n » dimensions. Sous cet angle il est difficile de le concevoir et il ne peut être représenté mais sa définition est plus complète. « L'espace ainsi s'emploie dans des sens très abstraits, qui n'ont aucune dimension

³ FREMONT A., 1999, « La région, espace vécu [2^{ème} éd] », Paris, Flammarion, p 143-145.

⁴ Famille d'oiseaux qui vivent dans les marécages, marais, roselières

⁵ BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1992, « Les Mots de la géographie, dictionnaire critique », Montpellier-Paris : RECLUS - La Documentation Française, 470p

physique, mais appartiennent au monde des « dimensions de la connaissance et de la sensation : espace social, espace économique, espace de réflexion, espace de liberté. »⁶

Un espace géographique (à dissocier de L'espace géographique) est une portion définie et arbitrairement délimitée de la surface terrestre. Selon la personne qui parle et le contexte, cela peut être un coin, un canton, une région. Il peut être unifié, éclaté. Ses limites peuvent être floues. Selon le philosophe Kant, il n'y a pas d'espace s'il n'y a pas d'homme. L'espace n'est qu'un construit idéal de l'individu et de la société. Sa définition est donc variable par essence.

« L'espace géographique, est l'étendue terrestre utilisée et aménagée par les sociétés en vue de leur reproduction –au sens large : non seulement pour se nourrir et s'abriter mais dans toute la complexité des actes sociaux. Il comprend l'ensemble des lieux et de leurs relations. C'est l'espace qu'étudient les géographes. »⁶ Cet espace est le milieu de l'activité sociale. Il met en jeu des acteurs qui peuvent être : des individus, des groupes d'individus, des entreprises, des collectivités territoriales... Il est régi par un certain nombre de lois et de règles d'organisation universelles mais qui s'expriment différemment selon les systèmes sociaux (gravitation, distance, agrégation...). *« On peut y reconnaître cinq usages ou type d'action, fondamentaux : appropriation, exploitation (ou mise en valeur), habitation (ou mieux habitat), échange (ou communication), gestion. »⁶* L'espace géographique peut être découpé en une série d'espaces : l'espace produit, l'espace perçu et représenté, l'espace vécu, l'espace social.

- *« Par **espace produit** (sous-entendu de l'action sociale), il faut entendre les paysages, les territoires (de la localité, de la région, de la nation, etc.) les voies de communication terrestres construites, ou les voies d'eau endiguées, canalisées. Ce sont aussi les champs, les bureaux, les usines, les ports, les lignes (bien qu'immatérielles) maritimes ou aériennes, la forêt, la montagne, tous les lieux réputés naturels, mais conservés et entretenus ou simplement mythiques. »⁷* Il peut désigner des choses très concrètes (chemins, port...) mais aussi des représentations immatérielles comme le territoire. L'espace produit est donc un édifice social physique ou symbolique.
- **L'espace perçu et représenté** : *« Si l'on veut bien revenir aux formulations de Kant, il n'existe pas d'espace géographique en dehors des perceptions et des représentations humaines. [...] Nous n'avons affaire qu'à des représentations du réel, plus ou moins déformées par les filtres individuels et sociaux. »⁷* De nombreux territoires administratifs tels que la région se révèlent être de pures représentations de géographes.
- **Espace de vie et espace vécu** : Ces deux notions sont étroitement liées. *« L'espace de vie se confond pour chaque individu avec l'aire de ses pratiques spatiales. Il correspond à l'espace fréquenté et parcouru par chacun avec un minimum de régularité. »⁷* Il implique une expérience concrète des lieux. *« dans la mesure où toute pratique humaine comporte sa dimension imaginaire, l'espace de vie, en tant qu'étendue où se déplacent les Hommes, n'échappe pas aux représentations qu'ils s'en font. Déformé de la sorte, il devient un espace vécu. »⁷* L'espace vécu est donc une construction fondée sur la connaissance empirique de l'espace de vie et modifiée par un certain nombre d'images, d'idées, de rêves.

⁶ BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1992, « Les Mots de la géographie, dictionnaire critique », Montpellier-Paris : RECLUS - La Documentation Française, 470p

⁷ DI MEO G., 1998, « Géographie sociale et territoire », Paris, Nathan Université, p27-35.

- **L'espace social :** « Pour les géographes, l'espace social correspond à l'imbrication des lieux et des rapports sociaux, ce que Armand Frémont appelé « l'ensemble des interrelations sociales spatialisées »⁸. L'espace peut être constitué d'un seul ensemble compact, ou d'aires dispersées et reliées entre elle, en réseau. Derrière cette notion d'espace social se découpe l'idée de rapports sociaux, de jeux de pouvoirs et des tensions qui animent l'étendue spatiale.

Et l'espace naturel ?

L'espace naturel peut être défini comme un espace de nature, peu aménagé et à peine fréquenté. Or on note une possible antinomie entre le terme d'« espace » et celui de « naturel » qui intrinsèquement, exclue l'Homme. En effet l'espace ne peut être que social, et ses lois ont des logiques sociales. « Comme le souligne Kant, l'espace ne se définit que du point de vue des personnes et des groupes, qui s'y situent. Il n'y a pas d'espace naturel, mais des ensembles d'éléments physiques de l'espace géographique. Certes, l'absence des hommes n'empêchait pas la Terre et l'Univers d'être ; mais ils n'existaient pas comme « espace ».⁹

I.3. Le paysage.

Le mot paysage appartient au vocabulaire courant, quasi quotidien. Or ce serait un piège de considérer le paysage comme un objet défini, dont la notion ferait l'unanimité. Il s'agit en réalité d'un concept flou, aux définitions diverses. « Malgré la diversité des approches, quelques paramètres, semblent acceptés par tous les spécialistes. Le paysage n'existe qu'en fonction d'un observateur »¹⁰). Le paysage est l'apparence locale de l'espace géographique lorsqu'il est regardé. « Le paysage est inévitablement constitué d'éléments concrets, objectifs, subis, modifiés ou construits par l'homme : formes de relief, couverture végétale, ambiance climatique, structure agraire, habitat, infrastructure... Leur combinaison, pour devenir paysage doit passer par le filtre du regard humain... »¹⁰.

I.4. Territoires.

Le territoire est un terme couramment employé dans le langage quotidien, mais également dans le domaine des sciences humaines et sociales et des sciences de la nature. Cependant son usage est assez problématique en raison des incertitudes de sens qu'il exprime.

En effet il s'agit d'un terme polysémique dont la définition n'a de cesse de varier en fonction de l'époque considérée et de l'angle d'approche.

Les fondations de cette notion de territoire remonteraient à la Révolution française. Il s'agissait d'une construction juridique, découlant des rouages administratifs de l'État-nation en formation. « Comme notion juridique, le territoire renvoie donc en fait à l'existence de l'État, dont la légitimité se mesure en grande partie à sa capacité à garantir l'intégrité territoriale... »¹¹. En tant qu'entité juridique, le territoire est donc une portion d'espace sous l'autorité d'un groupe, d'un État, d'une juridiction.

⁸ DI MEO G., 1998, « Géographie sociale et territoire », Paris, Nathan Université, p27-35.

⁹ BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1992, « Les Mots de la géographie, dictionnaire critique », Montpellier-Paris : RECLUS - La Documentation Française, 470p

¹⁰ Becker M., 1996, « Paysage perçu, paysage vécu, paysage planifié. Le cas de Belle-Ile-en-Mer, Norois n°170, p407-41

¹¹ BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1992, « Les Mots de la géographie, dictionnaire critique », Montpellier-Paris : RECLUS - La Documentation Française, 470p

Les régions apparaissent en 1972. Ce sont des secteurs qui s'inscrivent dans une démarche volontariste de l'état pour le développement économique et le progrès technique. Il s'agit d'un 'régionalisme fonctionnel'. Parallèlement à cette nouvelles politique d'aménagement du territoire national, se met en place dans les années 1970, la lignée d'une « géographie humaniste ». Armand Frémont va initier la théorie de l'espace vécu. Il affirme que « *les espaces sont vécus, imaginés, phantasmés par ceux qui y habitent (au quotidien). De ce point de vue, la « région » ne peut se réduire à une entité strictement économique parmi d'autres.* »¹². La région, comme tout autre entité administrative définie juridiquement, est un espace où les individus vivent et mènent leurs activités. Le secteur administratif, une fois défini et établi comme toile de vie pour l'Homme est forcément rattaché à un ensemble de phantasmes, de savoirs et tout un imaginaire personnel ou collectif : il devient un espace vécu.

Le territoire est-il pour autant synonyme d'espace vécu ? Dans leur dictionnaire critique, Brunet et Théry, définissent le territoire comme un « *espace approprié, avec sentiment ou conscience de son appropriation* ». Par rapport à l'espace vécu, « *il faut quelque chose de plus, et d'abord les sentiments d'appartenance (je suis de là), et d'appropriation (c'est à moi, c'est ma terre, ou mon domaine).* »¹³.

Une des définitions présentée, synthétise bien les différentes facettes de cette notion : « *La notion de territoire est donc à la fois juridique, sociale et culturelle, et même affective. Le territoire implique toujours une appropriation de l'espace : il est autre chose que l'espace. Le territoire ne réduit pas à une entité juridique (certaines ne donnent pas naissance à un sentiment d'identité collective) ; il ne peut pas non plus être assimilé à une série d'espaces vécus, sans existence politique ou administrative reconnue...* ».

Le territoire peut également être considéré dans une dimension plus biologique. En écologie le territoire est un espace de vie des espèces animales ou végétales (il est proche de la notion d'habitat, ou de milieu).

En éthologie, le territoire peut être défini comme une « *étendue dont un individu ou une famille d'animaux se réserve l'usage* »¹⁴. Certaines espèces marquent et défendent leur territoire de vie. Elles ont développé une forme d'attachement à une portion d'espace et cette appropriation se traduit par des mouvements d'agressivité à l'égard des individus qui tentent d'y pénétrer.

Comme nous venons de le voir le « site naturel », objet de communication, peut correspondre à diverses notions, de nature, d'échelles et de niveaux d'interaction à l'homme très différents. Il semble donc important de s'interroger sur la nature de l'élément à valoriser afin de mieux saisir les enjeux de la communication à mettre en place.

Dans le cadre du projet d'élaboration de la stratégie de communication du CREN au niveau de l'estuaire de la Gironde, il convient donc de considérer la nature du Domaine Public Fluvial géré par l'association.

¹² RAOUL B., 2003, « Le développement des territoires au miroir de la communication : une problématique en perspective », *Etudes de communication* [en ligne], n°26, disponible en ligne : <http://edc.revues.org/index101.html>.

¹³ BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1992, « Les Mots de la géographie, dictionnaire critique », Montpellier-Paris : RECLUS - La Documentation Française, 470p

¹⁴ Dictionnaire Larousse en ligne : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/territoire/77470>

II. Le Domaine Public Fluvial g r  par le CREN, espace ou territoire ?

Ouvert sur la fa ade atlantique, l'estuaire de la Gironde est n  de la rencontre de la Garonne et de la Dordogne. Ses 625 km² de superficie,   mar e haute, font de lui le plus vaste estuaire d'Europe occidentale. Il est  galement consid r  comme l'estuaire le plus « naturel » de France, malgr  la pr sence d'activit s industrielles (raffinerie de Pauillac et du Bec d'ambes), portuaires (port sablier du Barzan, port du Verdon...) et la centrale nucl aire du Blayais.

De part et d'autre de l'estuaire ce sont deux r gions mais aussi deux d partements qui se font face. En effet l'estuaire recouvre les d partements de Charente-Maritime (au nord-ouest) et de la Gironde (au nord-est et au sud) mais  galement les r gions Poitou-Charentes et Aquitaine. Il peut ainsi  tre per u comme une unit  g ographique mais  galement comme une fracture entre deux rives et diff rentes entit s g ographiques.

Lieu de rencontre entre les eaux sal es de l'oc an et les eaux douces venues des terres, l'estuaire de la Gironde et ses rives repr sentent des milieux de transition, d'une grande richesse naturelle (milieux vari s, nombreuses esp ces, maillon cl  dans les migrations d'oiseaux, de poissons...) et paysag re.

Depuis 2008, une bande littorale de 37 km de long sur quelques centaines de m tres de large, situ e en rive droite de l'estuaire, a  t  affect e au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CdL) : il s'agit de la partie charentaise du Domaine Public Fluvial de l'estuaire de la Gironde. Cet ensemble est compos  quasi-exclusivement de roseli res (ensemble de roseaux), de vase et de pr s-sal s. Sa gestion ( tude, am nagement, conciliation des usages...) est assur e par le Conservatoire R gional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN), dans le cadre d'une convention de partenariat sign e avec le CdL.

Afin d'orienter notre r flexion sur la nature du Domaine Public Fluvial g r  par le CREN, nous nous baserons sur le travail de deux auteurs.

Dans la pr face de son ouvrage, « La r gion espace v cu », paru en 1999, Armand Fr mont cherche   dissocier le territoire de l'espace v cu. Il nous donne ainsi une d finition du territoire tr s structur e :

« D'abord de sens commun (**une portion d'espace**), le territoire est devenu **une entit  juridique** (une portion d'espace sous l'autorit  d'un groupe, d'un  tat, d'une juridiction), puis, et de plus en plus, une **notion globale, juridique,  conomique, sociale, culturelle**, traduisant une **appropriation par une collectivit ** sur un espace auquel elle s'identifie peu ou prou. »¹⁵.

On note bien, dans cette d clinaison historique du territoire, les diff rents  l ments de sa constitution : portion d'espace, entit  juridique, existence  conomique, sociale, culturelle, appropriation par une collectivit .

Dans un autre article « Incertitude des territoires : approche conceptuelle » paru en 1997, Bernard Lamizet met en avant l'id e que le territoire est la m diation politique de l'espace et qu'il est structur  par trois notions compl mentaires : les concepts d'historicit , de fronti re et de nom de lieu.

En effet un territoire s'ancre dans la dur e. C'est l'ancrage d'un peuple, d'un groupe d'individus sur un laps de temps important qui fait de l'espace un territoire.

¹⁵ FREMONT A., 1999, « La r gion, espace v cu [2 me  d.] », Paris, Flammarion, p 143-145.

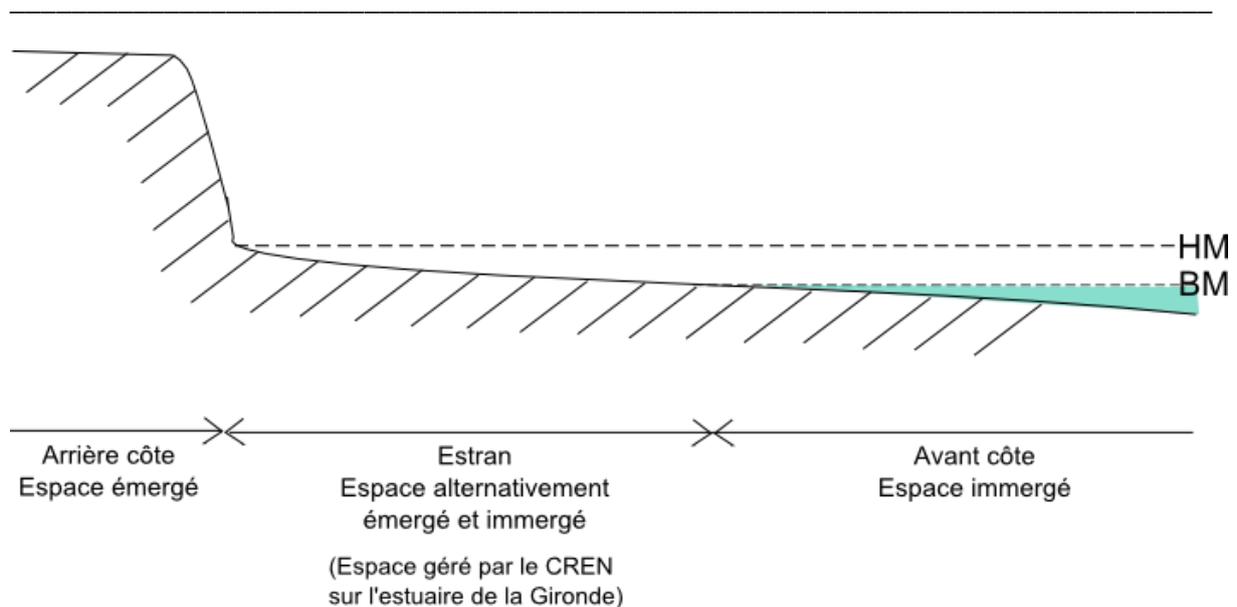
« *Le frontière définit le territoire par la relation de différenciation qu'elle établit, en un temps donné, entre deux sociétés distinctes ou entre deux domaines distincts d'appartenance sociale* »¹⁶.

Le nom de lieu, quant à lui donne une consistance symbolique au territoire. Il met en évidence une forme de reconnaissance, voire d'appropriation des sujets, qui se traduit dans leurs discours et échanges communicationnel par cette dénomination.

II.1. Le Domaine Public fluvial : une portion d'espace délimité ?

Si on considère l'estuaire de la Gironde comme un espace, alors la partie littorale du domaine public fluvial est une « portion d'espace ». Mais pour autant cette portion d'espace possède-t-elle bien des limites, des frontières ?

Le domaine public fluvial (DPF) est constitué de la partie constamment en eau du fleuve Gironde mais aussi d'une bande littorale présente de part et d'autre du lit du fleuve. Cette bande parfois appelée zone intertidale ou **estran** possède la particularité d'être soumise aux marées. Elle est découverte à marée basse, et couverte d'une lame d'eau à marée haute et surtout lors des grandes marées.



Coupe schématique représentant les trois grandes parties du littoral et situant la zone de DPF gérée par le CREN.

HM = niveau de haute mer, BM = niveau de basse mer.

H.C.

La limite du DPF sur la terre est donc délimitée par le plus haut niveau de recouvrement des eaux, lors des plus grandes marées. C'est une ordonnance de Colbert, datant d'août 1681 qui

¹⁶ FREMONT A., 1999, « La région, espace vécu [2^{ème} éd] », Paris, Flammarion, p 143-145.

délimite cette zone à « *tout ce que la mer couvre et découvre pendant les nouvelles et pleines lunes et jusqu'où le plus grand flot de mars peut s'étendre sur les grèves* »¹⁷.

Même si cette portion d'espace est délimitée d'un point de vue juridique ses frontières sont floues car mobiles. Elles sont définies par un phénomène naturel variable et complexe : les marées. De plus, le DPF doit actuellement faire face à des mutations et des menaces d'origines naturelles et anthropiques. Les berges du fleuve ont tendance à s'éroder, réduisant ainsi la surface de vasière, roselière et prés salés. Le niveau de l'océan est en train de s'élever. Selon le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat), cela se traduirait en une variation positive de 4.5 cm à 20 cm d'ici 2040. Cette élévation du niveau de la mer devrait avoir un impact sur les limites du DPF.

Peut-on alors réellement dire que le DPF est une portion d'espace délimité ?

Au-delà de ces limites, il existe d'autres éléments qui bornent le Domaine Public Fluvial. Il s'agit tout d'abord des falaises qui en certains endroits font obstacle à l'étalement de l'eau du fleuve. On note également la présence, le long de l'estuaire de la Gironde, de plus de 200 km de digues¹⁸. En effet, pour se protéger des « colères de l'océan » l'homme a fait le choix de construire des digues derrière lesquelles il a installé son habitation ou ses activités. Aujourd'hui ces digues marquent souvent la limite du DPF et contraignent ces espaces naturels.

II.2. Le Domaine Public Fluvial, une entité juridique ?

Avant 2008, la totalité du domaine public fluvial de l'estuaire, propriété de l'État, était gérée par le Port Autonome de Bordeaux. En 2008, le Conservatoire du Littoral s'est vu affecter la zone littorale du DPF sur le département de Charente-Maritime. Cet espace représente une bande de 36 km de long, attenante à 13 communes, une communauté d'agglomération et une communauté de commune.

Le Domaine Public Fluvial peut représenter une forme d'extraterritorialité dans la mesure où il n'appartient au territoire d'aucune entité administrative. Il n'est pas une portion des territoires communaux riverains. Il n'est intégré à aucune collectivité territoriale.

Il s'agit d'une entité juridique à part. C'est un espace public, portion du territoire national et placé sous l'autorité d'un établissement public d'état : Le Conservatoire du Littoral.

¹⁷ LEGUE-DUPONT P, 1994, « L'huitre de Marennes. Entre domaine public et espaces privés », *Etudes rurales*, n°133-134, p.137-147.

¹⁸ Diagnostic du SAGE estuaire de la Gironde - SMIDDEST - EAUCEA - 2007-09-24 disponible en ligne sur <http://www.sage-estuaire-gironde.org/site/documents.php>



Conservatoire
de l'espace
littoral
et des rivages
lacustres

Le Conservatoire du Littoral, dont le nom officiel est le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres est un établissement public à caractère administratif créé en 1975. Il mène une politique d'acquisition foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres français. Il intervient également dans les communes riveraines des estuaires, des deltas et des lacs de plus de 1000 ha. La gestion des sites acquis est décentralisée et confiée à des

collectivités territoriales, des établissements publics ou des associations.

Son budget annuel est de 38 millions d'euros issus de la taxe de francisation des navires.

Le siège national est situé à Rochefort. Il existe 10 délégations, dont la délégation Pays de la Loire/Poitou-Charentes, basée à Rochefort également.

Cette délégation est propriétaire de 265 ha de terrains sur la rive nord de l'estuaire de la Gironde depuis 2000 et affectataire du Domaine Public Fluvial sur la partie charentaise de cette même rive, depuis 2008.

II.3. Le Domaine Public Fluvial une entité juridique appropriée par la collectivité ?

II.3.1. Des acteurs sociaux.

Bernard Lamizet, avance dans son article que « *l'appropriation de l'espace construit des acteurs sociaux.* »¹⁹, c'est-à-dire des groupes d'individus organisés et reconnus par d'autres acteurs de la société civile. « *Le premier moment où l'appropriation de l'espace constitue ce dernier comme médiation politique est le moment où ce ne sont plus les personnes qui s'approprient l'espace mais des acteurs sociaux.* ». L'espace devient territoire, lorsque les individus ne se l'approprient plus par besoin (personnel) mais par droit ou par devoir, et au nom d'une légitimité offerte par leur statut de membre d'un groupe, d'une collectivité, d'un peuple.

Il est possible d'identifier une cinquantaine de structures dont le domaine d'action est lié aux questions d'environnement et de cadre de vie sur le littoral charentais de l'estuaire de la Gironde. Toutes ces structures ne possèdent pas leur activité centrée sur cet espace mais tous s'y investissent à des niveaux et des échelles différentes.

On note :

- Diverses collectivités locales : 13 communes, 1 communauté de communes et 1 communauté d'agglomération, 1 conseil général et 1 région.
- Des professionnels du monde agricole: 14 agriculteurs exploitent les territoires gérés par le CREN en tant que prairie naturelle, pour la fauche ou le pâturage. Ce sont principalement des éleveurs. Certains d'entre eux se sont rassemblés pour monter une association nommée « les moutonniers de l'estuaire ».

¹⁹ LAMIZET B., 1997, « Incertitudes des territoires : approche conceptuelle ». *Quaderni*, n°34, p57-68.

- Des acteurs des activités de loisir (chasse, pêche...) : Les pêcheurs au carrelet sont rassemblés en association, de même que les chasseurs. L'Association Saintongeaise des Chasseurs aux Gibiers d'Eau (ASCGE) gère la location de 144 tonnes de chasse (affut de chasse face à une mare) sur le DPF de Charente-Maritime.
- Des acteurs du tourisme : Le tourisme qui est présent au niveau du DPF est plutôt un tourisme de nature, tourné vers l'estuaire et l'ornithologie (pôles nature du conseil général de Charente-Maritime). En 2006 on note 9 campings le long de l'estuaire, des activités de promenade à cheval ou à dos d'âne, des offres de navigation de plaisance (port de Mortagne...). Enfin, le Conseil Général de Charente Maritime a développé un certain nombre de voies vertes sur le territoire et est actuellement en train de mettre en place un chemin de randonnée pédestre en bordure de l'estuaire. L'objectif est de relier les pôles nature de Saint-Georges-de-Didonne et de Vitrezay (en limite avec le conseil général de la Gironde).
- Des structures d'étude et de protection de la nature : Au niveau du DPF de Charente-Maritime outre le Conservatoire du Littoral et le CREN on trouve d'autres structures tournées vers l'étude et la protection de la nature : associations (OBIO, Biosphère Environnement...), laboratoires de recherche (Cemagref de Bordeaux, Université de la Rochelle, Muséum National d'Histoire Naturelle...).

II.3.2. Une certaine historicité du DPF.

Il est possible de retracer une partie de l'histoire du DPF, et notamment de l'occupation du sol.

Le service de l'inventaire du patrimoine culturel de la Région Poitou-Charentes a étudié cette facette de l'histoire de l'estuaire. Il a comparé les données d'occupation du sol sur la rive droite de l'estuaire de la Gironde (de l'embouchure à Saint-Bonnet-sur-Gironde) à trois périodes différentes : de 1720 à 2010.

Les trois cartes situées en annexe I illustrent cette évolution.

Dans la première moitié du 18^{ème} siècle, l'estran en rive droite de l'estuaire de la Gironde a déjà été aménagé par l'homme. On note une présence importante de marais desséchés, au niveau de Saint-Bonnet-sur-Gironde notamment. Ces derniers sont nés d'un comblement des anciens prés salés, ou marais mouillés, par des dépôts naturels de sédiments et des actions de drainages débutés au 17^{ème} siècle. On y fait de la culture et de la fauche. Des portions de marais mouillés sont également présents. Ils sont favorables aux activités de vaine pâture, de chasse et de pêche.

Au milieu du 19^{ème} siècle, du fait du manque d'entretien des canaux et des terres basses, on note une régression des marais desséchés au profit de marais mouillés. Ce délaissement est lié à l'expansion de la viticulture dans les communes riveraines, qui donne un nouvel élan économique au territoire. Les marais mouillés bien qu'ils soient inondables sont largement exploités. On note également l'apparition de zones sablonneuses entre Meschers-sur-Gironde et Mortagne-sur-Gironde et un envasement du trait de côte dans la partie du DPF au Sud de cette zone.

Au début du 21^{ème} siècle la rive droite de l'estuaire a encore clairement changé de faciès. On note l'apparition d'une importante zone de vase au Sud de Mescher. La vase s'étend également vers le sud en une bande qui s'est élargie au fil des années. Le découpage est plus net et plus marqué entre les zones de marais mouillés (qui correspond au zonage juridique du Domaine Public Fluvial actuel), pâturées par endroit ; et les marais desséchés à vocation agricole (polders de la partie Sud).

Le conservatoire de l'estuaire, association d'information, de sensibilisation et d'échange autour du patrimoine estuarien, se penche également régulièrement sur l'histoire de l'estran. On rencontre dans son bulletin d'information des articles traitant de l'aménagement des ports sous la monarchie de juillet et le second empire (cf. Annexe II), du braconnage dans les marais avant les années 1950 (cf. Annexe III)...

Ces initiatives et les documents produits mettent en évidence l'existence d'une histoire du territoire, que certains tentent aujourd'hui de retracer et dans une volonté de transmission.

II.3.3. Territoire de culture et de tradition.

Le Domaine Public Fluvial est également un espace marqué par une certaine forme de culture et de traditions. Parmi ces dernières on trouve la pêche au carrelet, la chasse à la tonne et dans une moindre mesure la pêche à pied.



Série de carrelets au sud de Talmont-sur-Gironde, CREN

Le carrelet est un abri sur pilotis, perché au-dessus de l'estran et souvent relié à une falaise par un ponton de bois. Il est muni d'un filet carré tendu sur un cadre et suspendu au moyen d'un treuil. Lors de la pêche, le filet est descendu et immergé quelques minutes avant d'être relevé, capturant au passage les petits poissons venus s'y aventurer.

Il serait apparu sous sa forme actuelle vers la fin du XIX^{ème} siècle et constitue aujourd'hui un élément clé du paysage de l'estuaire de la Gironde.

La tempête de 1999, qui a détruit quasiment la totalité des carrelets, aurait pu sonner la fin de cette activité. Cependant, malgré le coût élevé de la construction (12 000€ en moyenne), la grande majorité des installations a été restaurée, ce qui illustre bien leur importance dans le maintien de l'identité, culturelle et paysagère du territoire.

Dans un article paru en 2003, dans le magazine *Sociétés contemporaines*, C. PAPINOT, traite de l'importance de la pêche à pied dans le Nord du Finistère. Il montre comment cette coutume contribue à construire de l'autochtonie chez les individus qui la pratiquent. Le potentiel d'identification locale de cette activité est tel, qu'il a poussé l'auteur, à proposer l'hypothèse que la pêche à pied est aujourd'hui érigée en patrimoine culturel.²⁰ Sur le DPF de l'estuaire de la Gironde, la pêche à pied ne possède pas cette même importance. Elle est de moins en moins pratiquée même si le ramassage des coquillages reste une activité courante malgré les interdictions et les mises en gardes sanitaires.

Cependant, il est possible de penser qu'un tel phénomène de patrimonialisation culturelle existe pour la pêche au carrelet. Le carrelet est un lieu de vie, et de sociabilité. On s'y rend pour y trouver la tranquillité, pour passer un moment en famille. La technique de pêche comme le carrelet lui-même tend à se transmettre de génération en génération.

²⁰ PAPINIOT C., 2003, « Requalification du littoral et conflits d'usage 'estran-environnement et l'estran-territoire », *Sociétés contemporaines*, n°52, p105-121.

En Charente-Maritime, la chasse à la tonne est une autre activité de loisir qui revendique un caractère traditionnel. En effet la chasse au gibier d'eau est une pratique ancestrale qui s'exerce dans les lagunes littorales et sur le DPF depuis plusieurs décennies. Cependant, les chasseurs n'ont recouru à l'utilisation d'un affut que depuis 30 ou 40 ans.



Photographie d'une tonne de chasse soigneusement dissimulée, CREN.

Peut-on ainsi affirmer que la chasse à la tonne fait partie du patrimoine culturel du DPF ?

L'intérêt et le soin qui est porté à l'aménagement et à l'entretien des affuts et des mares, témoignage de l'attachement des chasseurs à cette pratique. Certaines structures comme le conservatoire de l'estuaire, organisent durant l'été des visites guidées de tonnes de chasse, leur offrant ainsi un statut proche de celui de patrimoine bâti. La fédération de chasse se place quant à elle dans une démarche de promotion et de transmission de la pratique. Il a mis en place une « tonne pédagogique » non loin de la commune de Saint-Romain-sur-Gironde.

Si ces éléments ne constituent pas forcément des preuves du caractère patrimonial de la chasse à la tonne, ils témoignent en tout cas d'une volonté de mise en valeur et d'une recherche de reconnaissance de la part des chasseurs et d'autres acteurs. L'enjeu serait ainsi d'acquérir une certaine légitimité, garante du maintien de l'activité.

II.3.4. Territoire économique.

L'agriculture est la seule activité professionnelle exercée directement sur le Domaine Public Fluvial. Cette activité concerne quatorze agriculteurs qui ont conclu une Autorisation d'Occupation Temporaire avec le Conservatoire du Littoral (location des terrains selon un cahier des charges précis).

Depuis six ans, cinq agriculteurs de Charente-Maritime et de Gironde se sont regroupés pour créer l'association des moutonniers de l'estuaire. Le but était de promouvoir une marque déposée, « agneau de l'estuaire » tout en maintenant des prairies humides pour que d'autres éleveurs puissent s'installer. Tous les éleveurs fonctionnent en vente directe. Un cahier des charges « moutonniers de l'estuaire » a été créé. Il impose aux éleveurs d'être résident de communes proches de l'estuaire. Il vise ainsi le maintien d'un dynamisme économique mais aussi social au niveau local.

Une autre activité économique est étroitement liée au Domaine Public Fluvial. Il s'agit de l'activité touristique. Le tourisme balnéaire est assez peu développé. Au-delà des petites plages de Mescher-sur-Gironde et Saint-Georges-de-Didonne, la cote se prête assez mal à la baignade. Le DPF est plutôt concerné par un tourisme vert en pleine expansion. Le département a commencé la réalisation d'un sentier littoral reliant les deux pôles nature, soit du Parc de l'estuaire (Saint-Georges-de-Didonne) au pôle nature de Vitrezay. La beauté des paysages de l'estuaire et la richesse ornithologique constituent selon une animatrice au Parc

de l'Estuaire, l'atout majeur de cette partie de la rive Charentaise de l'estuaire. Elle précise qu'elle oriente de plus en plus souvent des personnes en recherche d'espaces de nature et d'observations naturalistes vers Mortagne sur Gironde et la lagune de l'ancien polder agricole (Entretien réalisé le 06/04/2011). Cette demande d'information sur les marais, ses richesses et les pratiques humaines qui y sont livrées (chasse, pêche) est également évoquée par la salariée de l'Office du Tourisme de Mortagne sur Gironde et sa présidente (entretien réalisé le 03/06/2011).

Enfin on peut préciser que la chasse à la tonne fait l'objet d'une certaine forme d'économie souterraine. Les affuts de chasse étant semble-t-il couramment sous-loués, pour des sommes importantes (autours de 200€ la nuit) et cela à l'encontre de la législation actuelle.

II.3.5. Un territoire marqué.

Au premier regard le Domaine Public Fluvial à l'apparence d'une nature vierge, sur laquelle l'activité humaine n'a pas de prise.



Roselière et prés-salés sur le DPF, l'impression d'une nature vierge..., CREN

Mais si on prend de l'altitude, ou qu'on s'enfonce au cœur de la roselière, on se rend vite compte que l'homme y a laissé les marques de sa domestication.



Sur cette photographie aérienne du DPF, on constate aisément les multiples traces de l'activité humaine, marques de l'appropriation physique du territoire, CREN

Dans un article sur l'estran-environnement, estran-territoire, Christian Papinot affirme qu' « un degré supplémentaire dans l'appropriation consiste à domestiquer l'espace collectif et sauvage »²¹.

La forme la plus flagrante de l'appropriation du DPF par l'homme, est l'aménagement de polders agricoles. C'est au Moyen Age, à l'époque des grands défrichements, des XIème et XIIème siècles, que la plupart des conquêtes sur la mer ont été faites au moyen d'endiguement. Sur la rive droite de l'estuaire la dernière vague de poldérisation a eut lieu de 1963 à 1973, au niveau des communes de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, de Mortagne-sur-Gironde et de Saint-Romain. Aujourd'hui ces polders n'appartiennent plus à proprement parlé du DPF, car ils ne sont plus sous influence des marées. Cependant ils témoignent avec vigueur d'une appropriation passée de cette zone littorale.

Sur la zone actuelle du Domaine Public Fluvial, on note également de nombreuses traces visibles de l'appropriation de l'espace par l'homme. Des mares de tonnes aux contours soigneusement entretenus ponctuent la zone la plus au sud du DPF. Des chemins sillonnent la roselière, reliant entre elle ces installations cynégétiques. Se sont souvent d'étroits linéaires de planches qui permettent de circuler plus facilement au-dessus des vases. Mais parfois des travaux de plus grande ampleur sont lancés. En mai 2011, par exemple, un chasseur a sarclé une longue bande sur 40 mètres de large, pour se construire un petit chemin surélevé, et atteindre ainsi sa tonne de chasse sans se mouiller les bottes. Ces travaux ont été réalisés sans les autorisations nécessaires et illustrent bien la tendance de certains usagers à s'approprier cet espace pourtant public selon des modalités privées.

Ces installations (tonnes de chasse, chemins piétonniers, aménagements touristiques...) sur l'espace révèle le statut intermédiaire, hybride de l'estran : ni sauvage, ni domestique, mi-

²¹ PAPINIOT C., 2003, « Requalification du littoral et conflits d'usage 'estran-environnement et l'estran-territoire », *Sociétés contemporaines*, n°52, p105-121.

sauvage, mi-domestique. Les modifications qui y sont apportées concourent à en faire un univers presque familier : une forme d'espace sauvage socialisé.

Cet espace qui ne semble appartenir à personne (car public) est de fait, parfois soumis à des pratiques incontrôlées de la part des riverains. Il est fréquent, selon Thomas Hérault, Chargé d'étude du CREN en charge de l'estuaire, que des individus viennent décharger leur brouette de graviers en bordure du DPF sans se soucier de l'impact de cette pratique, lorsqu'elle est répétée. Le DPF devient le prolongement du jardin particulier.

II.3.6. Les conflits et les craintes : témoignages de l'appropriation du territoire.

Dans l'introduction de son article « conflit et territorialisation » (2006), Marc Mormont explique que « *les conflits dans l'espace rural semblent se multiplier. Ces conflits sont à la fois des conflits entre usagers de l'espace rural, mais ce sont aussi des conflits entre usagers ou habitants et politiques publiques notamment à propos de décisions d'implantations d'équipements ou d'infrastructures ou encore à propos de programme d'action publiques* »²².

Lorsqu'on s'intéresse au Domaine Public Fluvial en rive droite de la Gironde, émergent assez rapidement deux types de conflits proches de ceux décrit par Marc Mormont : conflit entre usagers et conflit usagers-politiques publiques.

Dans une partie du DPF, les chasseurs et les éleveurs occupent un même espace durant les mois de mai et juin. Cette cohabitation est difficile et source de tensions et de conflits. Les chasseurs reprochent aux agriculteurs de laisser pâturer les bêtes trop longtemps, ce qui entrainerait un certain nombre de dommages sur les installations cynégétiques. Selon eux les bestiaux se réfugierait sur les digues et les tonnes de chasse, pour se mettre au sec lors des plus hautes marées, occasionnant de réels dégâts. Ils souhaiteraient que les vaches soient retirées le plus tôt possible après l'ouverture de la chasse.

Les agriculteurs, quant à eux, reprochent aux chasseurs de dégrader les clôtures électriques, de ne pas fermer les barrières, d'effrayer les bêtes en période de chasse et parfois de clôturer des groupements de tonnes de chasse, réduisant ainsi les surfaces de pâture.

On note qu'il s'agit bien là d'un conflit entre usagers d'un même espace. Il s'agit d'enjeux d'appropriation d'un territoire où chacun possède une légitimité reconnue. C'est le droit d'accès à la ressource, le près-salés, qui est au cœur du conflit. « *Les économistes et certains sociologues situent l'origine de ces conflits dans l'affrontement entre des fonctions différentes (fonction productive, fonction récréative)...* »²². Cet affrontement se traduit parfois de manière assez violente. En effet, durant l'été 2010, un agriculteur a retrouvé une de ses vaches tuée d'un coup de fusil. Cet événement montre à quel point le sentiment de propriété et de légitimité peut être exacerbé chez certains chasseurs, qui n'acceptent plus l'intrusion d'un autre usager sur son territoire.

Le deuxième type de conflit identifié sur la rive droite de l'estuaire concerne une échelle bien plus large et s'inscrit dans un contexte tout à fait différent.

Face à des constats de dégradation de plus en plus nombreux de la qualité de l'environnement estuarien, des scientifiques et des collectivités locales ont lancé, en 2005, une démarche d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur l'estuaire de la

²² MORMONT M., 2006, « Conflit et territorialisation », Géographie, économie, société, 2006/3 Vol.8, p299-318.

Gironde (SAGE). Il s'agit d'un outil juridique, d'un document de planification et de concertation visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur un territoire déterminé.

Le SAGE de l'estuaire de la Gironde met en avant 4 objectifs principaux :

- « *Un objectif de qualité des eaux et des écosystèmes ;*
- *Un objectif de sécurisation des biens et des personnes ;*
- *Un objectif de gestion durable des milieux naturels et des activités humaines ;*
- *Un objectif de concertation et de participation renforcée des populations aux politiques estuariennes.* »²³.

Le projet de SAGE est porté par le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire (SMIDDEST). Il est élaboré par une commission spécialisée, la commission locale de l'eau (CLE) composée de 64 membres issus de trois collèges :

- Un collège constitué de représentant des collectivités et des établissements public locaux,
- Un collège constitué des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées,
- Un collège des représentants de l'état et de ses établissements public.

Dans le cadre de l'objectif de sécurisation des biens et des personnes, le SAGE estuaire réfléchi à la protection des zones industrielles et urbaines. En effet l'ouragan Martin de 1999 et la tempête Xynthia de 2010, ont rappelé la vulnérabilité des zones littorales de l'estuaire. Il existe bel et bien une menace d'inondation sur l'estuaire et ni la communauté urbaine de Bordeaux, ni la centrale nucléaire du Blayais ne sont protégées. Face à ce risque le SAGE prévoit d'araser certaines digue dans des endroits stratégiques (vers Ambes, ou au nord de la centrale nucléaire du Blayais) afin de créer des zones tampon qui absorberaient la montée des eaux lors de tempêtes.

Certains polders risqueraient alors de disparaître au profit d'une lagune, soumise à l'influence des marées (comme c'est le cas à Mortagne sur Gironde ou une dépoldérisation a eut lieu en 2000). Ce projet d'intérêt public soulève donc de nombreuses contestations de la part des riverains et acteurs du monde agricole qui se sentent exclus des négociations et qui craignent pour leurs biens et leur sécurité (cf. Annexe IV : Article SUD Ouest, les oubliés du Blayais). Ces tensions ne touchent pas directement le DPF en tant qu'entité juridique. Pourtant certains acteurs de ce territoire, expriment assez clairement leurs inquiétudes ou leur opposition à ce projet qui selon eux pourrait impacter leur activité ou le paysage littoral tel qu'ils le connaissent, le vivent et l'apprécient aujourd'hui. « *Cela risquerait de briser les équilibres actuels* » évoque une responsable d'office du tourisme. « *Il est toujours difficile, notamment pour un agriculteur de voir disparaître des zones sous l'eau.* », formule un éleveur travaillant sur le DPF. Cette inquiétude, cette tension est assez révélatrice de l'attachement des acteurs à leur territoire.

Au terme de cet état des lieux, il semble possible d'affirmer que le Domaine Public Fluvial de la Gironde est d'avantage qu'un espace géographique. Il s'agit d'un territoire, entité juridique aux frontières déterminées (bien qu'en mutation), placé sous l'autorité de l'état (représenté par le Conservatoire du Littoral), et dont les dimensions économiques, sociales, culturelles et les conflits entre acteurs traduisant une forme d'appropriation.

²³ Site Internet du SAGE estuaire de la Gironde : <http://www.sage-estuaire-gironde.org/>

Une fois ce constat effectué, il est possible de s'interroger sur l'action de communication en elle-même. Qu'est-ce que communiquer sur un territoire ; un espace engagé dans la préservation de la biodiversité tout en étant approprié par l'Homme et ses activités ?

III. Communiquer sur un territoire : la vision des acteurs du Domaine Public Fluvial.

III.1. Pourquoi communiquer sur un territoire ? La vision des acteurs du DPF.

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie de communication, quatorze entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès d'acteurs variés du territoire du DPF (cf. Annexe V Méthodologie des entretiens)

Ils permettaient de répondre à plusieurs objectifs :

- Mieux appréhender le paysage des acteurs opérant sur le territoire concerné par l'action du CREN ;
- Saisir les enjeux présents sur ce territoire et identifier des pistes de communication ;
- Mieux appréhender la notoriété et l'image du CREN ;
- Construire du lien entre ces structures et le CREN.

Parmi la série de questions qui cadraient les échanges lors de ces entrevues, une question était dédiée au rôle de la communication sur le territoire :

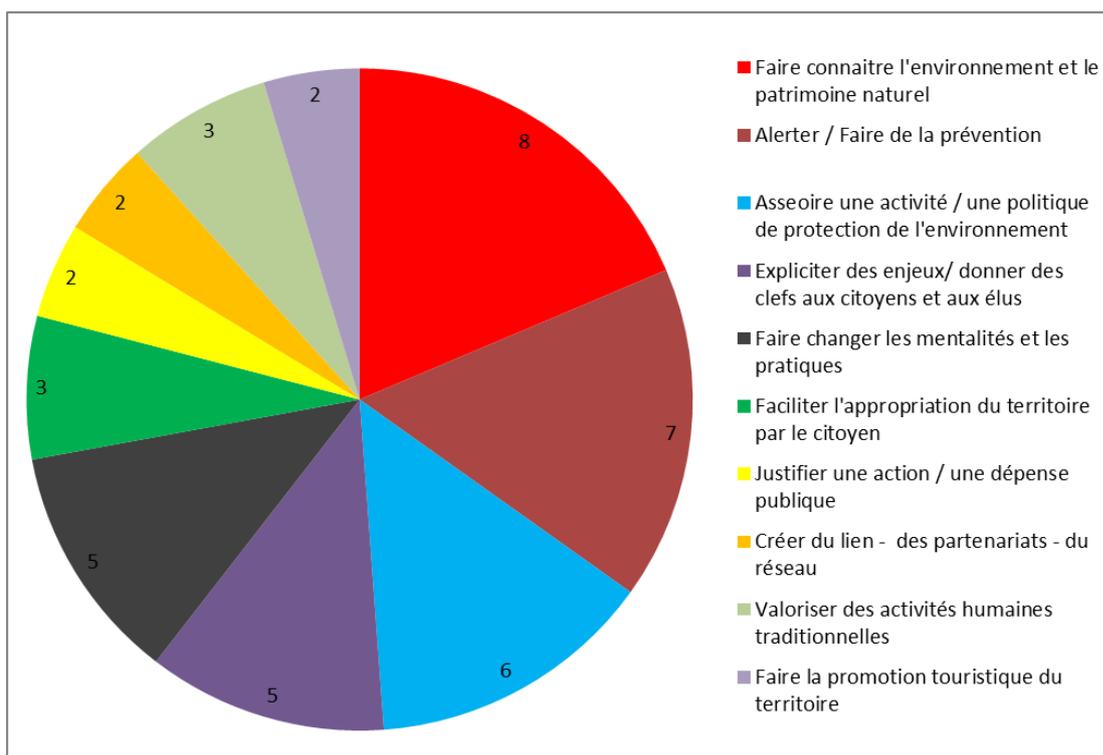
« Selon-vous, la communication a-t-elle un rôle à tenir dans la préservation et la vie d'un territoire ? Si oui, lequel ? »

L'ensemble des personnes interrogées ont répondu que la communication avait un rôle important à jouer. Le degré d'importance accordé à toutefois été variable. Pour certains comme l'animatrice du pôle nature du Conseil Général « *La communication et la sensibilisation sont des choses primordiales* », pour d'autres, comme cette agricultrice exploitant le DPF, la communication « *On y croit mais son pouvoir reste limité* ». « *Pour faire bouger les choses il faut passer par l'action, par la pratique quotidienne et ne pas s'arrêter à la théorie* ».

Concernant le rôle attribué à la communication sur un territoire, les réponses récoltées ont pu être classées en 9 catégories :

- Faire connaître l'environnement et le patrimoine naturel :
- Alerter et faire de la prévention (contre la pollution, contre les risques naturels...)
- Asseoir une activité, une politique de protection de l'environnement ;
- Expliciter des enjeux/donner des clefs de compréhension aux citoyens et aux élus ;
- Faire changer les mentalités et les pratiques
- Faciliter l'appropriation du territoire par le citoyen :
- Justifier une action, une dépense publique
- Créer du lien, des partenariats, du réseau.
- Valoriser les activités humaines traditionnelles
- Faire la promotion touristique du territoire.

Le graphique suivant représente le nombre de fois où chaque catégorie a émergé dans le discours des personnes interrogées.



Rôle de la communication sur un territoire, d'après 14 entretiens réalisés auprès de structures investies sur le DPF de l'estuaire de la Gironde, en rive charentaise.

On note que la mission « faire connaître l'environnement et le patrimoine naturel » apparaît comme majoritaire dans les réponses. La forte présence de l'aspect environnementale de la communication dans ces résultats est sûrement due au fait que cette question intervenait à la suite d'une série de question portant sur l'estuaire de la Gironde, l'activité de gestion d'espaces naturels et l'activité du CREN.

Le rôle de prévention dans la communication des territoires, émerge également de façon très marquée. Cette réponse est à analyser au regard du contexte local. En effet, en moins de 20 ans l'estuaire de la Gironde a été soumis à deux tempêtes majeures en 1999 et 2010. Le risque de submersion marine est de fait très présent dans les esprits : le choc n'est pas loin, et cette question est au cœur des discussions politiques autour du SAGE estuaire. Lorsqu'ils s'expriment les individus rencontrés ont souvent eut tendance à penser le rôle de la communication sur leur territoire : celui de l'estuaire de la Gironde et de sa rive droite.

De même, lorsque les individus ont répondu que le rôle de la communication était de donner des clés aux citoyens et aux élus pour prendre des décisions éclairés sur l'avenir de leur territoire ; l'exemple du SAGE est souvent venu appuyer ces propos. En effet, ces rencontres ont souvent mis en avant la difficulté d'obtenir des informations pour saisir les enjeux et comprendre les dynamiques en cours au sein de ce projet en construction. Face aux incompréhensions et aux incertitudes actuellement ressenties par les acteurs du territoire, la mission d'information du citoyen a pris une place importante dans les réponses.

D'une manière globale, on s'aperçoit que l'ensemble des missions de la communication qui ont émergées dans ces rencontres appartiennent au champ de la communication publique.

III.2. La Communication publique.

Selon Pierre Zémor (1995), la communication publique est « *la communication formelle qui tend à l'échange et au partage d'informations d'utilité publique, ainsi qu'au maintien du lien social, et dont la responsabilité incombe à des institutions publiques ou à des organismes investis des missions d'intérêt général.* »²⁴.

Le rôle de cette forme de communication est d'accompagner une mission de service public ou d'intérêt général. Pour cela, elle doit remplir un certain nombre de missions : informer, faire connaître, aider à la compréhension, valoriser, accompagner des changements, mettre en relation, être à l'écoute... La communication publique est donc un vaste ensemble composé de différentes formes de communication.

La communication publique est d'abord interne. Elle s'applique à l'ensemble des agents d'un ministère, d'une direction, d'un service. En tant qu'acteur principal de l'action public le fonctionnaire se doit d'être informé, et ceci à des fin d'efficacité de fonctionnement mais aussi de constitution d'une identité commune.

Cette communication interne prépare également la communication externe.

Cette communication publique externe commence par la « simple » mise à disposition des données publiques. C'est la loi du 18 juillet 1937 qui instaure le droit du citoyen à l'accès, à la consultation et à la diffusion de l'information publique. Cependant il ne s'agit pas seulement de mettre à la disposition de la population des renseignements bruts et faciles, encore faut-il les rendre intelligibles par tous. Assurer l'information du citoyen est donc le rôle initial de la communication publique. De cette manière, elle lui donne les clés nécessaires pour exercer, en pleine connaissance de cause ses droits et ses devoirs.

La communication publique « *permet également de promouvoir l'institution en créant une image positive d'elle-même directement ou par la promotion des services qu'elle rend* »²⁵. Cette promotion est effectuée auprès de l'individu, en tant que citoyen et en tant qu'utilisateur du service public. Elle cible également les « partenaires », comme les associations d'usagers, d'autres institutions publiques... Elle s'exerce par le biais de la publicité et des relations publiques et événementielles.

La communication publique prend un tour plus institutionnelle quand elle vise un accompagnement de la politique de la collectivité ou de l'établissement : « *Faire savoir ce que l'on fait et expliquer pourquoi et comment on le fait est, dans un État démocratique, l'un des premiers devoirs de l'institution publique.* »²⁵. Cette pratique permet une meilleure compréhension des actions publiques. Elle permet de motiver une décision politique, d'informer le citoyen de l'impact des opérations engagées et d'accompagner des changements institutionnels, sociaux ou politiques. Là encore elle s'appuie sur des campagnes publicitaires, des relations publiques et doit être réalisée en cohérence avec les autres volets de la communication interne et externe. Cette forme de communication institutionnelle est souvent étroitement imbriquée avec la communication politique. Lorsque la communication publique prend des accents de promotion politique, de discours partisan, elle s'éloigne de sa mission d'intérêt général. Les risques est alors de verser dans une instrumentalisation de la

²⁴ ZEMOR P., 1995, La communication publique, Paris, PUF, Que sais-je.

²⁵ MEGARD D., 2005, « Sur les chemins de la communication publique », Les Cahiers Dynamiques, 2005/3 n°35, p26-30.

communication publique par les groupes d'opinion politique en place au sein de l'institution en cours.

Les fonctions qui viennent d'être décrites sont étroitement liées au mouvement de décentralisation. Comme l'explique Jean-François Tétu dans son article « l'espace public local et ses médiations » (1995), « *Au départ, il était indispensable de faire comprendre à la population le fonctionnement d'une collectivité et son rôle profondément accru (routes et moyens de transport, éducation, aides sociales, culture, etc.), ce qui conduit à une attitude explicative, mais aussi de valorisation de ce qui est entrepris ou achevé.* ». La communication doit donc à la fois être fonctionnelle et institutionnelle. Elle doit permettre au citoyen de mener son activité d'administré et doit insuffler le sentiment d'appartenance au territoire.

Les choses ont ensuite évolué. De la fin des années soixante à la fin des années soixante-dix on est passé de ce discours de la décentralisation, un nouveau discours orienté sur la participation à la vie démocratique locale. « *Il s'agissait alors de développer l'information qui permettrait aux administrés de prendre une part plus active à l'aménagement du cadre de vie (montée du mouvement écologique et de mouvements divers issus de Mai 68). La visée est alors ouvertement politique : il s'agit de faire de la communication le moteur de la démocratie locale* »²⁶. Les supports de communication se multiplient, ainsi que les structures de dialogue et de participation. L'information s'ouvre par exemple aux associations.

Dans son article « Sur les chemins de la communication publique » Dominique Mégard, rappelle ainsi que la communication publique c'est aussi écouter. « *La communication publique ne se limite pas à envoyer informations et messages. Elle doit être également créatrice de lien et favoriser l'écoute et l'expression des citoyens.* ». En effet, à travers certains textes²⁷, la loi impose parfois l'instauration de la consultation et du débat public. Cependant, cette obligation ne garantit pas la qualité des démarches entamées. Celles-ci sont en effet difficiles à mettre en œuvre par manque de moyens et de temps. Pourtant d'après Dominique Mégard, la demande est forte de la part du citoyen, de pouvoir échanger pour mieux comprendre et délibérer. « *L'adhésion à un projet, à une action, à une activité n'est plus spontanée. La confiance, l'approbation et l'engagement naissent du débat, non de la contrainte. Voilà sans doute le plus grand défis communicant qui nous est lancé aujourd'hui.* ».

Enfin la communication publique a également pour vocation de faire évoluer certains comportements sociaux et de diffuser du savoir civique. Pierre Zémor parle alors de « *communication civique et d'intérêt général* ». Elle rassemble les campagnes centrées sur des sujets majeurs (santé publique, prévention routière, défense de l'environnement, civisme). Elle s'adresse au citoyen en tant qu'individu autonome et responsable. Au-delà de la prise de conscience personnelle du citoyen et à l'évolution spontanée de son comportements. Cette communication a pour vocation d'accompagner les politiques, réformes et législations mises en œuvre. Elle crée un climat, dont la fonction est de rendre le citoyen plus réceptif au message et plus à même d'accepter les mesures qui seront prises.

Cette forme de comportement s'appuie avec force sur les médias : annonces presse, spots radiophoniques ou télévisuels. Elle emprunte ses méthodes au marketing et à la publicité.

²⁶ TÉTU J.F., 1995, « L'espace public local et ses médiations », HERMÈS 17-18 Communication et Politique, p287- 298.

²⁷ Loi ATR du 6 février 1992, loi dite Voynet du 25 juin 1999, loi SRU du 13 décembre 2000...

III.3. L'enquête, révélatrice d'un besoin d'information publique ?

La brève enquête réalisée auprès des acteurs du territoire du DPF, a montré que les réponses étaient fortement ancrées dans les préoccupations de cette frange du littoral. Il est donc envisageable qu'elle fasse émerger l'expression d'un besoin ressenti par les individus rencontrés.

Les fonctions de la communication sur un territoire qui ont été énoncées appartiennent pour la plupart au domaine de la communication publique. Cela semble cohérent étant donné que le territoire est souvent perçu comme une entité administrative (commune, département, région...), placée sous la responsabilité d'une collectivité publique. D'autre part les rencontres ont également montré que le Domaines Public Fluvial était assez clairement identifié comme un espace propriété de l'état.

Cependant on note également une nette dominance du rôle informatif de la communication publique dans les réponses obtenues : 'Faire connaître l'environnement et le patrimoine naturel', 'Expliciter des enjeux/donner des clefs de compréhension aux citoyens et aux élus', 'justifier une action, une dépense publique', 'Alerter et faire de la prévention (contre la pollution, contre les risques naturels...)'.

Dans cette vision la communication est perçu comme un mouvement descendant, de l'institution publique vers le citoyen, l'acteur du territoire.

Aucune des personnes interrogées n'a affirmé que le rôle de la communication du territoire était de faire remonter l'information aux acteurs politiques, d'influencer « par le bas » les projets de territoire, de créer du débat et de faciliter l'expression des citoyens.

Seules deux personnes ont placé la communication comme une dynamique horizontale, en mettant en avant le rôle de mise en interaction des acteurs du territoire : 'Créer du lien, des partenariats, du réseau'.

Ces résultats laissent à penser qu'il existe un manque d'information publique. En effet, le contexte actuel de mise en place du SAGE sur l'estuaire de la Gironde est assez incertain. Les acteurs du territoire ont régulièrement déploré la difficulté d'obtenir des informations sur les enjeux, les avancées et les impacts possibles de ce nouveau projet de territoire.

A l'échelle plus restreinte du DPF de la rive charentaise, il est également possible d'identifier un défaut d'information. E.G., animatrice dans 'pôle nature' du département de Charente Maritime (centre pédagogique sur l'estuaire), précise qu'il est difficile de connaître la législation en cours sur le DPF (« *On ne sait pas trop si on a le droit d'y aller ou non...* »).

A ce niveau, le manque d'information est sûrement lié au fonctionnement de l'établissement public en charge du territoire et du CREN, organisme gestionnaire assigné. En effet, en entretien, un délégué du conservatoire du Littoral formulait que « *quelque fois quand le monde qui nous entoure, en tout cas sur la Gironde, est globalement assez hostile, la bonne communication c'est ne pas faire parler de soi.* »

IV. La communication du CREN face aux concepts d'espace et de territoire.

Dans les parties précédentes, nous avons interrogé les notions de lieu, d'espace, de territoire. Nous avons mis en évidence le fait que le Domaine Public Fluvial pouvait être qualifié de territoire au regard de ses caractéristiques et de l'implication de la société humaine dans son fonctionnement. Enfin nous avons cherché à savoir ce que représentait la communication d'un territoire pour les acteurs de ce DPF.

Dans cette partie nous nous interrogerons sur la manière dont le CREN aborde la notion de territoire dans son fonctionnement, ses missions et sa communication institutionnelle. Puis nous tenterons de confronter l'identité du CREN et sa communication actuelle avec la vision des acteurs du DPF.

IV.1. Conservatoire des Espaces Naturels, un nom éloquent ?

Les conservatoires d'espaces naturels (CEN) sont des structures apparues à la fin des années 70. Ils mettent l'accent sur la maîtrise foncière (acquisitions ou conventions) pour protéger la biodiversité.

La dénomination même de ces structures nous laisse entrevoir une idée particulière de la préservation de l'environnement.

La conservation est définie dans le dictionnaire Larousse par l'action de conserver quelque chose intact, de le maintenir dans le même état. Si par espace naturel on entend espace de Nature (tel que défini dans le chapitre précédent), l'action des conservatoires naturels est de maintenir l'intégrité de la nature face à l'action de l'homme.

Ces structures se placeraient donc dans une conception assez ancienne de la protection de l'environnement.

Cependant, sur le site de la fédération des conservatoires d'espaces naturels on note des éléments de discours, qui laissent penser que les CEN ont suivi l'évolution générale de la politique française de préservation de l'environnement.

« *Les Conservatoires d'espace Naturels (CEN) sont des associations à but non lucratifs. Engagés mais non militants, ils œuvrent, pour les plus anciens, depuis 30 ans pour la préservation du **patrimoine naturel** et paysager.* » « [Leur action] s'appuie sur une approche concertée, au plus près des enjeux environnementaux, sociaux et économique des **territoires** »²⁸

IV.2. Le CREN Poitou-Charentes, structure d'expertise et de concertation.

IV.2.1. Présentation

Le Conservatoire Régional des Espaces Naturel de Poitou-Charentes (CREN) est une association loi 1901, dont les premiers statuts ont été déposés en 1991 à l'initiative des associations de protection de la nature de la région. Cependant ce n'est qu'en 1993, que le CREN devient opérationnel grâce au soutien de la Région.

Il fait partie des 29 conservatoires d'espaces naturels réunis au sein de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels de France.

²⁸ Site Internet de la fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels : <http://www.enf-conservatoires.org/>

L'association, qui se revendique non militante, a pour objet la protection, la mise en valeur et l'étude des sites, milieux et paysages naturels de la région Poitou-Charentes. Les périmètres d'action sont sélectionnés pour leur intérêt écologique, floristique, faunistique, géologique et paysager remarquables.

Le CREN agit de deux manières pour la protection et la valorisation des espaces naturels et paysages de Poitou-Charentes :

- Il intervient directement par l'acquisition de terrains, mais aussi par la maîtrise d'usage, la restauration et la gestion conservatoire sur des sites patrimoniaux (appartenant parfois à d'autres organismes) ;
- Il assiste techniquement les collectivités, administrations, associations, ou particuliers désireux d'œuvrer pour la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

Le CREN est ainsi impliqué dans la gestion de près de 5695ha dont 1003 environ sont la propriété de l'association.

En 2010, le budget annuel total du CREN Poitou-Charentes était de 2 472 360 €. 75% des financements de la structure était alors assuré par des collectivités et des établissements publics divers. Le Conseil Régional, était le principal financeur de la structure (35% des financements), suivi de l'État (22% des financements).

Enfin, le CREN Poitou-Charentes regroupe 23 salariés qui mettent en œuvre et suivent les dossiers, sous la direction de Patricia Busserolle. Une partie des salariés est regroupée au sein du pôle régional situé à Poitiers tandis que le reste du personnel est décentralisés dans 3 antennes départementales situées à Niort, Angoulême, et Rochefort.

IV.2.2. Le CREN, lieu d'expertise

Le CREN est doté d'un Conseil Scientifique et Technique composé de 33 membres. Ces derniers sont des scientifiques de la Région, dans les principales disciplines des sciences de la nature (Botanique, Entomologie, Géologie, Ornithologie...) ainsi que des techniciens et des praticiens de l'agriculture, de la forêt, de la chasse, de la pêche et de l'environnement (agronomie, gestion cynégétique, pédagogie de l'environnement...). Ils siègent bénévolement, *intuitu personae*. C'est-à-dire qu'ils ne représentent pas leur structure professionnelle.

Ce conseil scientifique et technique rend des avis sur tous les sujets dont se saisit le conseil d'administration. Il valide le périmètre potentiel d'intervention du CREN, entérine les nouveaux sites proposés en maîtrise et en gestion. Il assiste également les salariés de l'association dans la conduite des projets en apportant son expertise dans le suivi scientifique et la gestion des sites naturels.

Le président du Conseil Scientifique et Technique siège au bureau du CREN et relaie les avis du conseil. Lors des séances, il veille au respect des considérations et des exigences scientifiques et naturalistes, face aux aspects politiques, sociaux ou économiques.

IV.2.3. Le CREN, association dirigée en concertation

Depuis sa création, le CREN est dirigé par un ensemble de représentants de collectivités, d'associations, d'organismes socio-professionnels et de particuliers. Ils établissent en concertation, à la fois la politique et la gestion du CREN. Les projets et actions de l'association sont programmés annuellement et présentés pour validation au Conseil d'Administration.

En effet, différentes structures membres de droit de l'association élisent un conseil d'administration composé de 19 personnes réparties en trois collèges : un premier constitué de représentants de collectivités territoriales, un second rassemblant des représentants d'associations et d'organismes socio-professionnels et un troisième composé d'adhérents directs. Enfin le CREN a vocation à s'ouvrir au plus grand nombre. Toute personne physique ou morale peut devenir adhérente à l'association.

Cette volonté de concertation se retrouve également « sur le terrain ». En effet le CREN cherche à inscrire l'ensemble de ses actions dans une démarche d'information, d'écoute et de conciliation avec les acteurs les plus proches des sites gérés (communes, associations locales, habitants avoisinants, usagers des sites...)

IV.2.4. Le CREN une structure en mutation.

Le CREN possède depuis sa création le statut d'association loi 1901. Cependant depuis environ 5 ans se mène une réflexion autour d'un changement de statut.

Elle vient en échos à différentes observations :

- Le CREN est dirigé par un conseil d'administration constitué de trois collèges dont un est entièrement consacré aux élus des différentes collectivités. La place des collectivités dans la vie et la politique du CREN est donc très importante ;
- Le CREN possède un budget annuel de près de 3 millions d'euros qui proviennent essentiellement de financements publics ;
- Le patrimoine foncier du CREN est très important. Il est équivalent à celui d'autres établissements publics.

Face à ces différentes observations, la nature associative de la structure est un facteur de fragilité. L'enjeu est donc de mettre en adéquation le fonctionnement, les missions du CREN et son statut. Le projet de faire passer le CREN en syndicat mixte et donc en établissement public est en marche. Il devrait aboutir en 2012 après validation du Conseil d'Administration.

Cette évolution ne serait pour le CREN qu'une étape de transition. A terme il envisagerait de passer EPCPN, c'est-à-dire Etablissement Public à Caractère de Préservation de la Nature. Ce type d'établissement n'existe pas encore. Ce nouveau statut en cours de réflexion, serait très proche, dans son mode de fonctionnement, de ce qui se fait dans le domaine de la culture avec les EPCC.

Pour conclure cette présentation, il est possible de mettre en avant une légère ambivalence du CREN face à l'intégration de la préservation de l'environnement dans une logique territoriale. En effet, par la maîtrise foncière (acquisition), l'association semble vouloir écarter de la vie du territoire, un certain nombre de sites d'intérêt patrimonial particulier. Cependant quand on se penche sur le devenir des acquisitions du conservatoire, on note que, dans la mesure du possible, l'association recherche l'investissement des acteurs locaux et notamment des

agriculteurs dans la vie et l'entretien du site naturel. De plus, lorsque le terrain s'y prête le CREN, met en place une démarche d'ouverture au public, avec l'aménagement de chemins et parfois de panneaux de présentation.

Son activité de gestionnaire d'espaces naturels et ses missions d'assistance technique s'inscrivent encore d'avantage dans des logiques territoriales. En établissant des conventions avec l'ensemble des acteurs d'un territoire (du propriétaire privé jusqu'aux Ministères) pour la mise en place d'une gestion durable et la préservation de la biodiversité, le CREN se place comme un acteur à part entière du développement du territoire, et de la mise en œuvre des politiques publiques environnementales. Le panel de représentants d'acteurs locaux qui dirige le CREN, a ainsi pour rôle de veiller à ce que la politique et les actions de l'association s'inscrivent de manière cohérente et équilibrée dans le contexte politique aux différentes échelles du territoire régional.

A terme, le CREN devrait bel et bien officialiser un statut d'établissement public, dont l'activité serait orientée sur la protection de la biodiversité du territoire régional.

IV.3. La communication du CREN sur le DPF

IV.3.1. CREN Poitou-Charentes, un discours en phase avec ses actions et l'évolution de la politique de préservation de l'environnement ?

Dans ses documents de présentation, le CREN Poitou-Charentes jongle avec les concepts issus des différentes phases de l'évolution de la politique de préservation de l'environnement, qui ont été définies en introduction de ce mémoire.

Trois outils de communication ont été soumis à une analyse de discours. Il s'agit :

- Du dossier de présentation qui comporte 15 pages expliquant la politique, les missions et le fonctionnement de la structure ;
- De la plaquette de présentation : A4 comportant 3 volets et introduisant brièvement l'association ;
- La stratégie d'intervention rédigée dans le cadre du document d'orientation 2006-2016 et qui explique le projet politique de l'association.

Termes employés		Dossier de présentation	Plaquette de présentation	Document d'objectif 2006-2016. Stratégie d'Intervention	Total
Pour parler de l'objet de la préservation :	Nature	5	1	4	10
	Patrimoine	1	2	0	3
	Patrimoine naturel	4	0	3	7
	Biodiversité	1	0	5	6

Pour parler de la zone d'étude et d'intervention :	Espace	8	3	12	23
	dont espace naturel	5	2	7	14
	Lieu	0	0	1	1
	Site	17	1	27	45
	dont site géré	0	0	5	5
	dont site d'intervention	5	0	5	10
	dont site naturel	1	0	0	1
	Habitat	0	0	14	14
	Milieu	8	3	19	30
	Paysage	15	3	4	22
	Territoire	2	0	4	6

Résultats de l'analyse de discours effectuée sur les documents de présentation du CREN Poitou-Charentes et de sa politique.

On note que la notion de « Nature » est encore fortement présente dans le discours que porte le CREN sur sa politique et son activité. Ce terme, dont le caractère exclu l'activité humaine, ne reflète pourtant pas la politique du CREN, fortement axée sur l'idée de concertation avec les acteurs du territoire et le travail de gestion mené au quotidien en partenariat avec le monde agricole.

Les termes de « patrimoine », de « patrimoine naturel » et de biodiversité sont également employés (16 fois au total). Ils traduisent quant à eux plus fidèlement les activités réelles de l'association qui est, par exemple, une structure porteuses de différents sites Natura 2000.

Pour parler des zones d'étude et d'intervention, le CREN utilise également différents vocables. Par ordre de fréquence on trouve les mots : site, milieu, espace (souvent associé au qualificatif naturel), paysage, habitat, territoire et enfin lieu.

Le mot site est majoritairement employé seul (par exemple : « garantir la fonctionnalité des sites et des habitats »...). Quand il est associé à un autre terme on note une dominance nette des locutions « géré » et « d'intervention ». Le mot site est donc employé pour faire allusion aux terrains gérés par le CREN. Cette terminologie ne nous renseigne pas sur le degré d'implication de l'association dans le territoire.

Le terme d'espace est très employé et souvent associé à l'adjectif naturel. Tout comme l'idée de nature, il se place en rupture par rapport au territoire et à l'activité humaine et en décalage avec l'activité réelle de l'association.

Les termes d'habitat et de milieu font référence à des entités écologiques. Le milieu, c'est l'ensemble des facteurs qui agissent sur les êtres vivants (élément naturel, température...), c'est aussi ce qu'on appelle le biotope. L'habitat peut être défini comme une portion de milieu réunissant les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces) animale(s) ou végétale(s). Ces deux termes ont pour focale l'aspect naturel. Cependant, ils paraissent moins isolés de l'aspect anthropique quand on sait qu'il est courant, en écologie de parler « d'habitats semi-naturels », « ou de milieux impactés » dans les zones où l'influence humaine est plus forte.

Le terme de paysage, très utilisé dans les documents de présentation du CREN, reflète encore un degré supérieur d'intégration à la société humaine. Comme nous l'avons vu précédemment il est constitué de la somme des éléments d'un espace géographique, dont certains sont construits ou modifié par l'homme. D'autre part il ne prend naissance que sous le regard de l'individu qui le voit et le perçoit.

Enfin on note que le terme de territoire est peu employé dans les documents analysés. Le dossier de présentation fait référence à « *l'aménagement durable des territoires* », et au « *territoire régional* ». Le territoire y est donc présent dans le discours du CREN en tant qu'entité administrative (région, département, communauté de commune...). Dans la stratégie d'intervention, on retrouve cet angle administratif et juridique : « *le territoire de la région* », « *l'aménagement du territoire* ». On découvre également deux autres approches du territoire : le territoire au sens biologique (« *les espèces devront s'adapter à de nouveaux territoires* »), et géographique (« *des écosystèmes et des territoires géographiques* »). Cette dominance du territoire comme élément administratif met peut être en évidence le fait que le CREN n'a pas encore réussi, dans son discours, à dépasser cette perception pour se diriger vers celle d'un « territoire de biodiversité », lieu d'interaction des politiques humaines et de la diversité du vivant.

IV.3.2. De la vulgarisation du territoire à la communication du territoire.

Le fonctionnement actuel du CREN, tel qu'il a été décrit au début de cette partie met en évidence le fait que la structure a bel et bien intégré la notion de territoire dans ses actions. Il s'inscrit nettement dans une vision territoriale et très actuelle de la protection de l'environnement. Cependant, il est possible de noter que les notions de territoire et de biodiversité ont un peu de difficulté à trouver leur place au sein de la communication du CREN sur sa propre activité.

Cette « hésitation » à parler de gestion et d'aménagement du territoire, peut être mise en parallèle avec les incertitudes et les mutations actuelles de l'établissement. Le changement de statut du CREN pourrait être synonyme d'un renouveau de la communication. Il permettrait d'impulser un mouvement significatif, engageant la communication institutionnelle et la valorisation des sites naturels vers une plus forte explicitation des spécificités, des enjeux et des logiques territoriales.

Sur le Domaine Public Fluvial de l'estuaire de la Gironde par exemple, le futur statut de syndicat mixte, adopté par le CREN, pourrait faciliter la mise en place d'une communication tournée vers l'intérêt général et la communication publique. En effet, il semblerait qu'il existe une forte demande d'information publique de la part des acteurs du territoire. Il conviendrait alors de se demander si ce ne serait pas la vocation du CREN d'endosser cette fonction.

En effet, le CREN souhaite communiquer sur le DPF. Or comme il a été mis en évidence, cette zone ne peut être réduite à un espace naturel, isolé des activités humaines et des dynamiques locales. On peut donc s'interroger sur les limites d'une communication « naturaliste » ciblée sur la valorisation du patrimoine naturel et la présentation des richesses faunistiques ou floristiques. Dans un des entretiens réalisés, un ingénieur de recherche au Cemagref, travaillant sur le sujet de la dépoldérisation, aborde cette question. Il donne son avis sur le positionnement du CREN dans la communication à mettre en place sur le DPF : « *Il ne faut pas partir avec un point de vue trop naturaliste. Il faut déjà avoir une synthèse des enjeux et des usages sur le territoire. Un positionnement trop axé sur la nature, sur la biodiversité, les espèces, tout ça... pourrait cristalliser des oppositions.... Ce serait voué à l'échec je pense. Les gens se sentiraient déconsidérés face à cette entrée-là. L'aspect risque [naturel] est trop fort pour être laissé de côté... ».*

Ce positionnement trouve échos au sein du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire (SMIDDEST), structure porteuse du SAGE (cf. p 22). Une jeune salariée, chargée de développement territoriale, exprime ainsi les missions qu'elle attribuerait au CREN en terme de communication : *« Il faut aborder cela [la valorisation du DPF] selon un angle pédagogique, auprès du grand public : voilà ce qu'il y a ici, pourquoi il faut le protéger, voilà ce qu'on fait... Il faudrait aussi faire de la pédagogie autour des enjeux, parce qu'ils sont souvent mal connus : aujourd'hui on a ça, ça et ça, si on fait ce projet on aura ça, donc on propose de faire ceci. Il faut expliquer ce qu'on y fait. Qu'on comprenne ce qu'on fait et qu'on sache pourquoi on le fait... »*. On semble distinguer dans ce discours la nécessité d'une communication institutionnelle orientée autour de l'explication et de la justification des actions engagées par le CREN. Emerge également l'idée d'une information claire et accessible (pédagogique) sur les enjeux du territoire.

On retrouve bien dans ce propos, l'idée que le CREN pourrait s'engager sur une forme de communication publique. Ce choix semblerait alors, en accord avec l'identité du CREN et son futur statut d'établissement public. En tant que syndicat mixte, il continuerait à être dirigé par des représentants de collectivités territoriales d'échelles variées et de bords politiques différents. Il pourrait donc s'appuyer sur la pondération réciproque des discours et des positionnements politiques, pour affranchir sa communication des dérives politiciennes de la communication publique, et se consacrer à l'information, à la médiation du patrimoine commun et l'explicitation des enjeux du territoire.

Conclusion

A l'image du CREN, être acteur de la gestion et de la préservation du patrimoine naturel aujourd'hui, c'est inscrire sa démarche dans une logique territoriale. Il ne s'agit plus seulement de soustraire la Nature à l'influence néfaste de l'homme.

De fait, il est possible de penser que la communication des structures de protection de l'environnement a entrepris l'accompagnement de ces mutations. Communique-t-on de la même manière sur un espace naturel que sur un territoire engagé dans la préservation de la Biodiversité ?

Il semble important de réfléchir à la place accordée à la vulgarisation de l'espace naturel. Par vulgarisation on peut entendre une sorte d'inventaire, d'explication des richesses et des fonctionnements de la Nature. De manière caricaturale vulgariser un espace naturel reviendrait à le présenter sous un angle purement naturaliste. Il s'agirait par exemple de nommer une espèce d'oiseau, d'en expliquer le comportement, de présenter la notion de chaîne alimentaire, ou de photosynthèse. Cette démarche correspond-elle toujours aux réalités de la politique de préservation de l'environnement ?

En plus d'un siècle, nous sommes passé d'un objet de protection unique (la Nature), exclue du territoire de l'homme, et qu'il fallait expliquer ; à la préservation d'une biodiversité aux multiples visages et intégrée dans un projet de territoire. Les acteurs de cette préservation ce sont multipliés, les enjeux ont évolué vers plus de complexité. Chacun est devenu légitime pour s'exprimer sur les sujets environnementaux, sur le devenir du territoire auquel il appartient. Le destinataire du message n'est plus seulement le curieux de nature, c'est également l'acteur local, le citoyen, l'habitant du territoire. La communication de l'environnement ne semble plus pouvoir être considérée selon une logique linéaire de transmission, de sensibilisation ou de persuasion. Elle doit se tourner vers une logique d'interaction, d'échange réciproque et de participation citoyenne.

Le mouvement que connaît aujourd'hui la communication environnementale, peut être mis en parallèle avec la mutation qui a secoué la vulgarisation de la Science, la faisant évoluer vers la la communication des sciences. Dans l'introduction du numéro 21 de la revue *Hermès*, consacrée aux sciences et aux médias, Dominique Wolton affirme qu'en matière de communication scientifique les logiques sont devenues plus complexes. La communication n'est plus seulement une mise en relation du public et des scientifiques. Elle fait intervenir de nouveaux acteurs, le politique, l'économie, les médias... le public n'est plus une masse indifférenciée, des portraits se distinguent et jouent sur le processus de communication.

Il y inscrit cette phrase : « *Communiquer aujourd'hui sur la science consiste donc moins à transmettre des connaissances avec plus ou moins de méditation, comme dans le cas du modèle de la vulgarisation, qu'à organiser la cohabitation entre des logiques plus ou moins concurrentes et conflictuelle.* »

Au regard du nombre d'acteurs investis sur le Domaine Public Fluvial de l'estuaire de la Gironde, des enjeux locaux, des tensions et des conflits qui rythment la vie de ce territoire, cette citation prend tout son sens. Communiquer sur un site naturel aujourd'hui, ne serait-ce pas participer au maintien d'un équilibre entre les différentes activités humaines et la biodiversité ; faciliter la coexistence des visions et des projets de territoire ?

Bibliographie

OUVRAGES :

- BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1992, « Les Mots de la géographie, dictionnaire critique », Montpellier-Paris : RECLUS - La Documentation Française, 470p
- DI MEO G., 1998, « Géographie sociale et territoire », Paris, Nathan Université, p27-35.
- FREMONT A., 1999, « La région, espace vécu [2^{ème} éd] », Paris, Flammarion, p 143-145.
- ZEMOR P., 1995, La communication publique, Paris, PUF, Que sais-je.

ARTICLES :

- BECKER M., 1996, « Paysage perçu, paysage vécu, paysage planifié. Le cas de Belle-Ile-en-Mer, Norois n°170, p407-41. Disponible en ligne http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/noroi_0029-182X_1996_num_170_1_6719
- LAMIZET B., 1997, « Incertitudes des territoires : approche conceptuelle ». *Quaderni*, n°34, p57-68. Disponible en ligne sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/quad_0987-1381_1997_num_34_1-1726
- LEGUE-DUPONT P., 1994, « L'huitre de Marennes. Entre domaine public et espaces privés », *Etudes rurales*, n°133-134, p.137-147.
- LEPART J., MARTY P., 2006, « Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité, l'exemple de la France », *Annales de Géographie*, n°651, Armand Colin, pages 485-507. Disponible en ligne sur : http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=AG_651_0485
- MEGARD D., 2005, « Sur les chemins de la communication publique », *Les Cahiers Dynamiques*, 2005/3 n°35, p26-30. Disponible en ligne sur : <http://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2005-3-page-26.htm>
- MORMONT M., 2006, « Conflit et territorialisation », *Géographie, économie, société*, 2006/3 Vol.8, p299-318. Disponible en ligne sur : <http://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2006-3-page-299.htm>
- PAPINIOT C., 2003, « Requalification du littoral et conflits d'usage 'estran-environnement et l'estran-territoire », *Sociétés contemporaines*, n°52, p105-121. Disponible en ligne sur : <http://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2003-4-page-105.htm>
- RAOUL B., 2003, « Le développement des territoires au miroir de la communication : une problématique en perspective », *Etudes de communication*, n°26, Disponible en ligne sur : <http://edc.revues.org/index101.html>.
- TÉTU J.F., 1995, « L'espace public local et ses médiations », *HERMÈS* 17-18 Communication et Politique, p287- 298. Disponible en ligne sur : <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/8538>

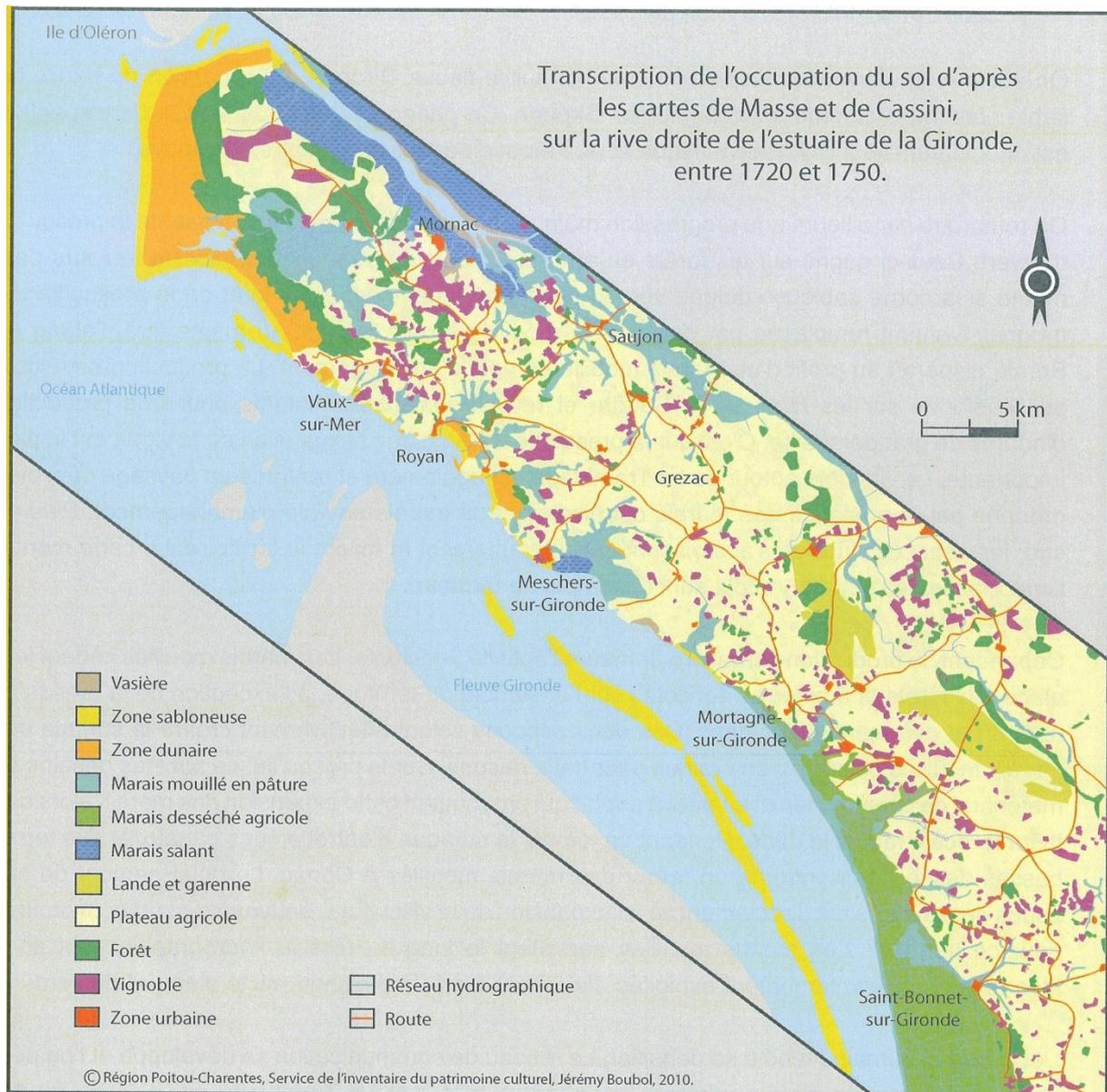
- WOLTON D., 1997, « De la vulgarisation à la communication », HERMÈS 21, Sciences et Médias, p 9-14. Disponible en ligne sur : <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/8538>

SITES INTERNET :

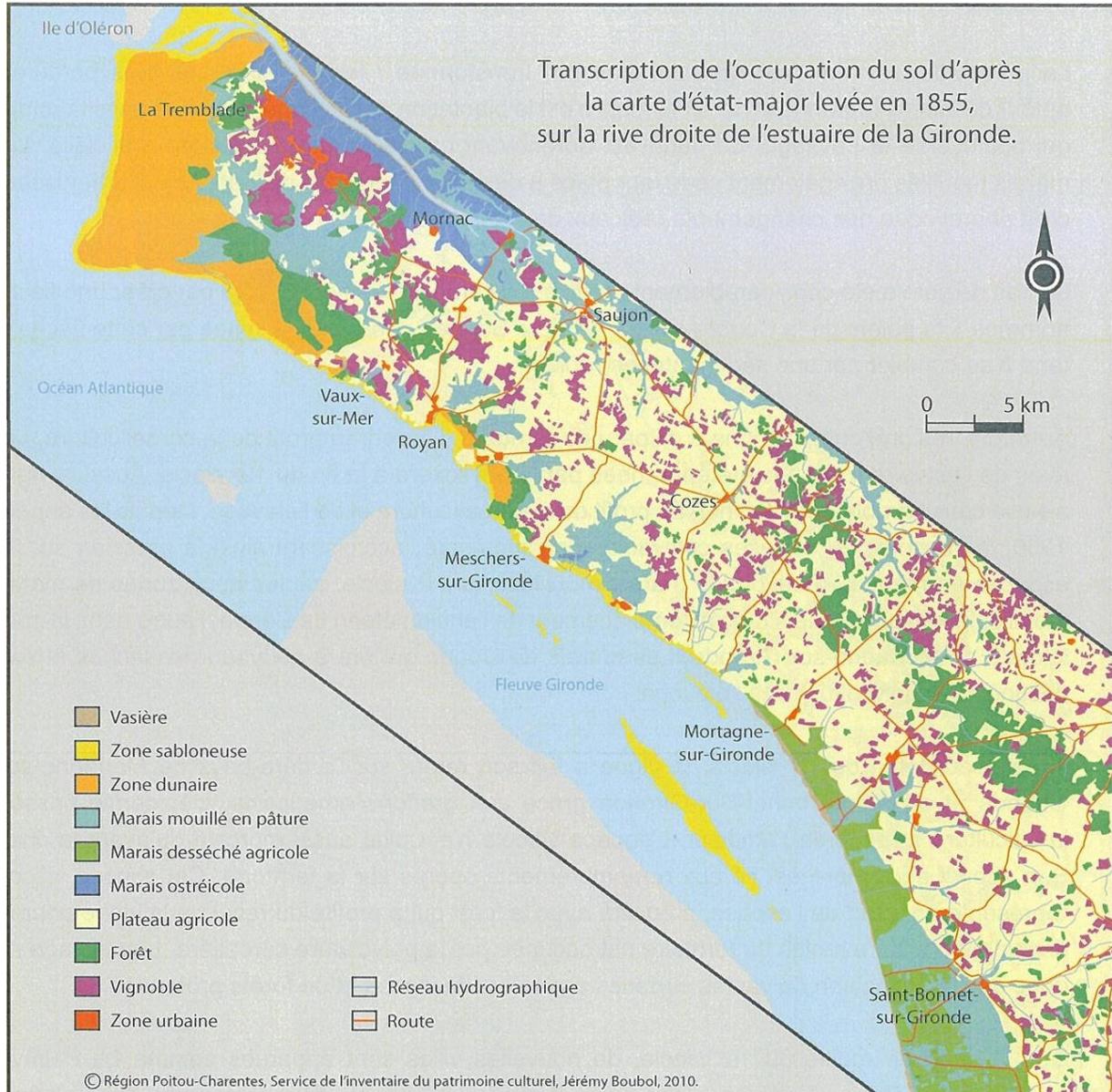
- Site Internet de la fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels : <http://www.enf-conservatoires.org/>
- Site Internet du SAGE estuaire de la Gironde : <http://www.sage-estuaire-gironde.org/>
- Dictionnaire Larousse en ligne : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/territoire/77470>

Annexes I : Evolution de l'occupation du sol en rive droite de l'estuaire de la Gironde.

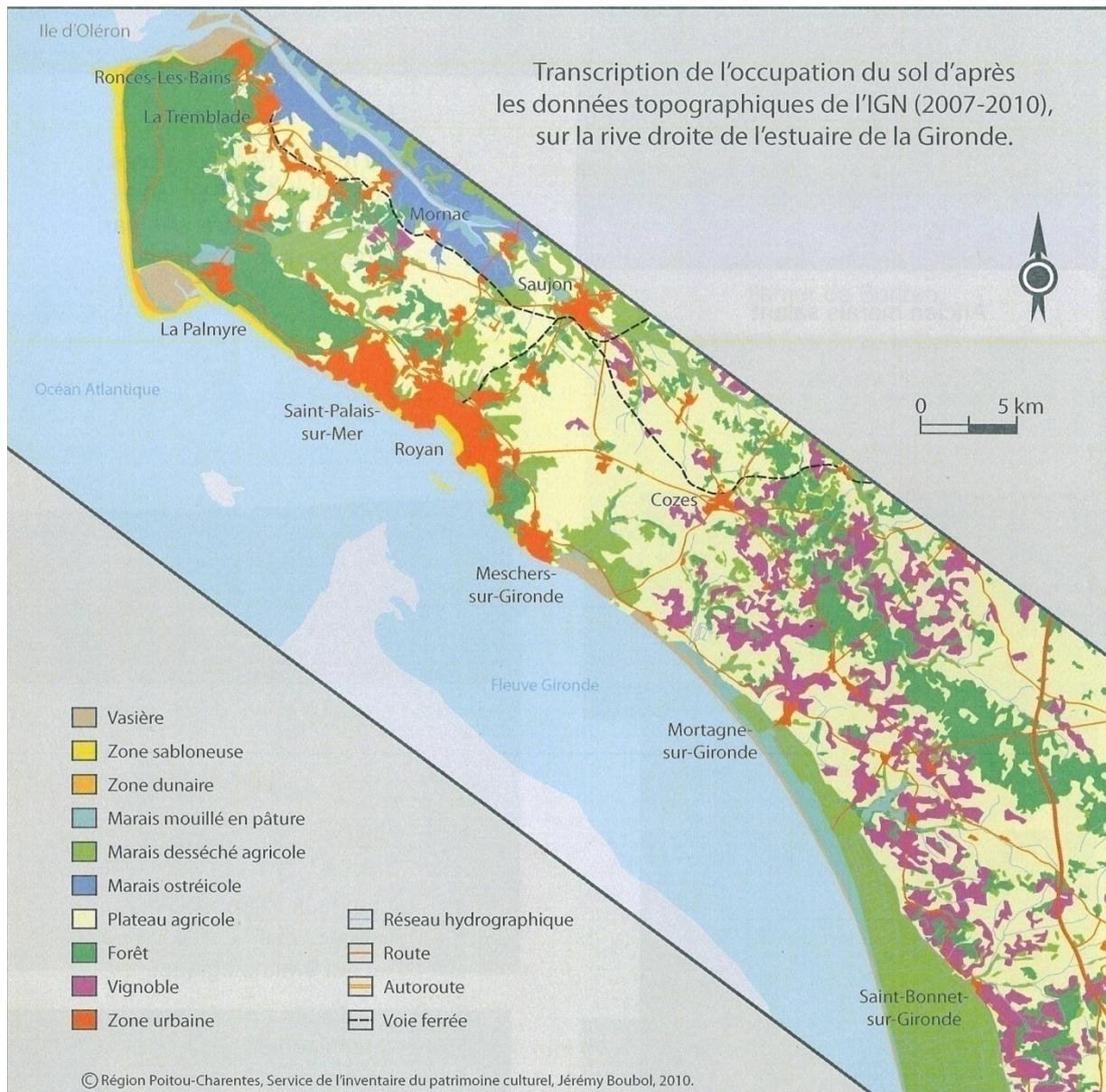
De 1720 à 1750 :



En 1855 :



De 2007 à 2010 :



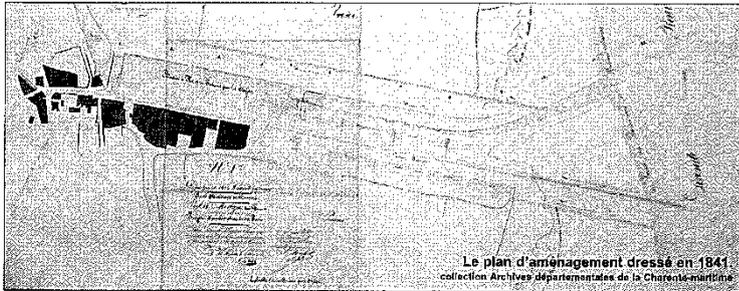
Annexe II : Article de l'Estuarien n°33, revue du Conservatoire de l'Estuaire.

PORTS ET TRANSPORTS

HISTOIRE

Mortagne-sur-Gironde

Aménagements du port sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire



Le plan d'aménagement dressé en 1841.
collection Archives départementales de la Charente-Maritime

Le port de Mortagne, tel qu'il a été aménagé de 1841 à 1854, appartient à un ensemble de monuments portuaires qui, de Port Maubert à Meschers, jusqu'à Ribérou et Marennes, réalisent un programme important de développement des ports de la rive droite de la Gironde, en gestation depuis la fin de l'Ancien Régime.

sent les alluvions déposées dans le chenal. Les portes sont refermées avant le flot montant, afin de préserver le bassin de tout envasement. Cet équipement est unique si l'on considère l'ensemble des aménagements conduits à l'époque dans les ports de la rive droite de la Gironde.

CAPTER L'EAU DES SOURCES POUR DRAGUER LE CHENAL DE LA GIRONDE

La préoccupation essentielle de ceux qui ont conçu le port est d'assurer une profondeur d'eau suffisante pour que les bateaux puissent y accéder aisément. Le principe adopté est celui de la création d'un vaste bassin de retenue et de chasse de 35 000 m³ alimenté par les eaux de la source de Fonddevine. Le bassin est clos par une écluse à "porte d'èbe", c'est-à-dire composée de deux ailes de maçonnerie, ou bajoyers, construite sur un radier de structure complexe, dont la partie centrale est fermée par des portes busquées qui, ici, sont dites "d'èbe" puisque busquées vers l'intérieur des terres. À marée basse, les portes peuvent être ouvertes pour libérer les 35 000 m³ d'eau douce qui chas-

MUTATIONS TECHNIQUES

Les travaux d'aménagement s'effectueront sans que ne s'interrompe la navigation dans le port et le chenal. En 1837, avant le début de la campagne de travaux, un premier embarcadère submersible de 200 mètres de long avait été installé. Les conséquences techniques de la meilleure accessibilité du port, jointes à la diffusion dans la région de l'utilisation de l'énergie de la vapeur, ont tout naturellement amené les fils aînés des deux plus riches familles de meuniers mortagnais, à s'établir au port dans des minoteries à vapeur en 1863-1864, frappant d'obsolescence les anciens moulins à eau et à vent.

Noëlle Gérôme

Noëlle Gérôme, ethnologue chargée de recherches, retraitée du CNRS, a conçu une exposition sur ce sujet, avec plans d'exécution et devis. Inaugurée dans le cadre des Rencontres estuariennes 2010, l'exposition est visible jusqu'à fin juillet, au port de Mortagne à "la Minoterie" (site de l'ancienne usine Parias).
Pour plus d'information, vous pouvez télécharger le document *L'aménagement des ports de la rive droite de la Gironde*, du même auteur, sur le site estuairegironde.net (rubrique Fonds documentaire / Doc. à télécharger)

12 — L'estuarien - n° 33, juillet 2010

Annexe III : Article de l'Estuarien n°27, revue du Conservatoire de l'Estuaire.

Braconnage dans les marais

Jusque dans les années 1950, le marais était un réservoir inépuisable de gibier et de poisson. Les pratiques de chasse et de pêche s'apparentaient le plus souvent au braconnage.

ALLER À LA "BOULÉE"

« Dans les fossés, on pêchait des brochets, des carpes, des gardons, des anguilles, des perches, des tanches. À cette époque-là, il y avait beaucoup d'anguilles. Quand la marée mettait ⁽¹⁾, c'était du bon poisson. La nuit, on allait à la "boulée" avec des trulots ⁽²⁾, sans lumière. Bouler consistait à frapper dans l'eau avec une bourde ⁽³⁾ pour effrayer le poisson et le faire fuir vers les filets des trulots. C'était interdit. » ⁽⁴⁾ On utilisait aussi un tramail ⁽⁵⁾ tendu au travers du fossé.

LA PIBALE

De fin octobre à fin mars, on pêchait aussi la pibale, nom local du petit de l'anguille (on dit aussi civelle). On la capturait avec un tamis muni d'un long manche, en haut du marais, sur le bord de l'estuaire. Autorisée le jour, cette pêche était interdite la nuit, mais c'était encore un interdit qu'on transgressait. La nuit, donc, on remontait le marais en gabare pour aller pêcher la pibale à la lanterne, car c'est dans ces conditions qu'on en attrapait le plus. Autrefois, la pibale était pêchée en abondance ; elle était le plat du pauvre. Aujourd'hui, elle est rare au marais et démesurément chère.

DES CARPES DANS LES PRÉS

Avait-on une carte de pêche au marais ? « La carte de pêche existait mais rares étaient ceux qui en avaient une. » Évidemment,



La pêche nocturne de la pibale, à l'aide d'un tamis.
Photo Pierre Bardou © collection CRDP Aquitaine

c'était la loi du marais... Et pêchait-on à la ligne ? « La pêche à la ligne ? Vous plaisantez... Ça ne nous serait même pas venu à l'idée. D'ailleurs, on se serait moqué de nous. »

Au printemps, quand l'eau se retirait, on retrouvait des carpes dans les prés. Les nuits d'été, les grenouilles faisaient un grand vacarme dans ces marécages tant elles étaient en abondance. On les pêchait aisément.

DES TEMPS RÉVOLUS

Peu après 1950, tout s'est arrêté. Remembré, redessiné, presque complètement asséché, protégé par sa digue, le marais a totalement changé de visage. Alors toutes les pratiques ancestrales ont disparu. Quand les anciens se remémorent ce lointain passé, c'est avec passion qu'ils parlent de la chasse et des pêches illégales, de la vaine pâture, des récoltes de l'été et des inondations de l'hiver qui formaient ces immenses plans d'eau qu'ils remontaient en gabare. Véritablement, le marais était un pays de cocagne.

Dominique Rousseau

⁽¹⁾ Lors des fortes marées, les eaux de l'estuaire envahissent le marais.

⁽²⁾ Le trulot est un instrument à manche autrement appelé haveneau.

⁽³⁾ La bourde est un grand bâton que l'on utilisait pour franchir les fossés. Voir *L'estuarien* n° 3.

⁽⁴⁾ Témoignage d'un ancien de Saint-Thomas-de-Cônac, recueilli par l'auteur.

⁽⁵⁾ Ce filet à trois nappes est également utilisé par les professionnels.

Annexe IV : Article SUD Ouest, « les oubliés du Blayais »

Article disponible en ligne sur : <http://www.sudouest.fr/2011/04/11/les-oublies-mobilises-pour-la-gestion-des-eaux-368444-3227.php>

11 avril 2011 06h00 | Par **Michèle Méreau**

Blaye

Les Oubliés mobilisés pour la gestion des eaux

L'association Les Oubliés du Blayais attire l'attention des municipalités sur le vote concernant le Sage et la protection des biens et des personnes.



En décembre 2010, les Oubliés se sont rebellés. Ils sont prêts à poursuivre leurs actions. PHOTO M. M.

Après plusieurs documents, des réunions qui, selon l'association les Oubliés du Blayais sont insatisfaisantes en ce qui concerne les digues, l'association monte au créneau sur un sujet d'actualité : la validation du Sage Estuaire (1) qui doit intervenir ces jours-ci dans toutes les communes.

Pour les Oubliés, rappelons que les dégâts provoqués par Xynthia en Blayais (inondations) ne seraient jamais arrivés si les digues avaient été remises à leur hauteur traditionnelle (7 mètres NGF) après la tempête de 1999.

Pas de débat

Les contestations des Oubliés portent sur la hauteur des digues car le Sage les prévoit à 4,58 m. Mais ce qui les exaspère davantage, « c'est le manque de concertation ». « Ce projet est totalement bureaucratique sans prise réelle avec la réalité de la nature. » « Comme à Ambès où un projet de protection des zones industrielles et urbaines a été présenté (mais avec en compensation des zones de transfert où les digues seront arasées), les Oubliés s'attendent au pire en Blayais. Après Ambès, ces dispositions s'appliqueront ici. Et si certains disent là-bas que la foule fera face aux CRS si on rase les digues, ici, en Blayais nous attaquerons devant une juridiction pénale si besoin chaque personne qui aura validé le projet pour mise en danger de la vie d'autrui. »

Réactions positives d'élus

Les Oubliés du Blayais néanmoins tiennent « à remercier Philippe Madrelle » qui, dans un courrier au ministre, s'indigne et refuse l'abaissement des digues. « Un soutien qui trouve son sens dans l'appui que le président du Conseil général de la Gironde et sénateur peut nous donner au sein du Smiddest. De façon à ce que le Sage redevienne un document "empli de ce que son nom indique" », précise l'association dans un communiqué.

Elle se dit aussi heureuse de l'intervention du député Philippe Plisson à l'Assemblée nationale. Mais « c'est maintenant à tous les élus locaux de se prononcer sur le Sage et nous attendons leur soutien », déclare un courrier, adressé à tous les maires.

Quelques communes ont déjà voté sur l'approbation du Sage. À Cartelègue par exemple, la délibération du dernier Conseil municipal est la suivante : « Le Conseil approuve le Sage Estuaire mais avec les réserves qui s'imposent par rapport à la préservation des biens et des personnes. »

Quant à la Communauté de communes du canton de Blaye (CCB), elle sera appelée à voter ce soir.

(1) Sage : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Annexe V : Méthodologie des Entretien.

Dans le cadre de l'étape préliminaire à la mise en place de la stratégie de communication du CREN Poitou-Charentes sur l'estuaire de la Gironde. Quatorze entretiens semi-directifs ont été planifiés avec des structures de nature et d'envergure diverses.

Ils permettaient de répondre à plusieurs objectifs :

- Mieux appréhender le paysage des acteurs opérant sur le territoire concerné par l'action du CREN : Il s'agissait de rassembler, notamment, une multitude de données sur la nature, le domaine d'action, les compétences, les réalisations, des structures rencontrées. Ce besoin de rencontres est né du constat d'un manque d'informations sur le web mais aussi de la nécessité de s'affranchir et de dépasser les connaissances, les perceptions et les opinions du CREN sur ces différentes structures.
- Saisir les enjeux présents sur ce territoire et identifier des pistes de communication : Nous avons considéré que l'investissement des structures sur le territoire les rendait à même de percevoir les enjeux présents sur l'estuaire. La variété de statuts et d'activités de ces différents acteurs, les rendent plus ou moins sensibles à certains sujets. Les entretiens feraient ainsi ressortir une palette assez large d'enjeux. Ces derniers peuvent être de nature et d'ampleur différentes et plus ou moins éloignées des préoccupations du CREN. A travers la formulation de ces enjeux, il s'agissait également de faire émerger des pistes, des thèmes pour la communication future du CREN. Enfin il semblait intéressant d'écouter l'opinion émise par ces différentes structures sur le rôle du CREN dans la valorisation du territoire et sa légitimité à traiter de certains sujets.
- Mieux appréhender la notoriété et l'image du CREN : Le CREN étant un acteur encore assez récent dans le paysage institutionnel local il était important de savoir qu'elle perception et quelle connaissance en avaient les interviewés de manière à identifier des lacunes ou des aprioris éventuels.
- Construire du lien entre ces structures et le CREN : Rencontrer cet ensemble d'acteurs du territoire était également un moyen pour le CREN de se rappeler à l'attention de ses partenaires, de mieux se faire connaître ou d'initier de nouvelles collaborations

- **Sélection des structures et des individus rencontrés :**

Une première phase de travail a consisté à recenser les différentes structures dont le domaine d'action était lié aux questions d'environnement et de cadre de vie sur la rive charentaise de l'estuaire de la Gironde. Un cinquantaine de structures ont été identifiées.

Les quatorze structures sollicitées pour les rencontres ont été choisies selon plusieurs critères :

- Le premier est un critère géographique. En effet, toutes les structures retenues ont une action directe ou spécifique au niveau de la rive charentaise de l'estuaire de la Gironde ou interviennent à l'échelle de l'ensemble de l'estuaire.
- Il a ensuite été question de construire un échantillon rassemblant la plus grande variété possible de statuts (Établissements publics d'état, collectivités locales, associations...).
- Enfin il était indispensable d'élargir notre regard sur l'estuaire et de ne pas se cantonner aux problématiques et aux visions proches de celles du CREN. Certaines

structures ont donc été sélectionnées pour leur approche différentes du territoire « estuaire de la Gironde ».

Le tableau suivant rassemble pour chaque structure rencontrée les caractéristiques qui ont conduit à leur sélection.

	Rive Charentaise	Ensemble de l'estuaire	Etablissement public d'état	Collectivité territoriale	Syndicat Mixte	Laboratoires de recherche et Universités	Association	Entreprise privée	Patrimoine culturel	Scientifique/naturaliste	Politique	Pédagogique	Loisir	Aménagement du territoire et qualité de vie	Touristique	Activité agricole
Une pointe pour tous		x					x							x		
Conservatoire du littoral	x		x											x		
Conservatoire de l'estuaire		x					x		x		x					
Mairie Talmont	x			x						x					x	
Conseil Général Charente-Maritime	x			x						x				x	x	
Biosphère Environnement	x						x		x		x					
Mairie de mortagne	x			x						x				x		
Ferme la Gravelle	x							x						x		x
Parc de l'estuaire		x		x					x		x	x			x	
SMIDDEST		x			x					x				x	x	
Comité d'agglomération Royan Atlantique	x			x							x			x		
Forum Marais Atlantique		x			x				x		x					
Cemagref		x				x			x							
Office du tourisme Mortagne	x						x						x		x	
Total :	8	6	1	5	2	1	4	1	1	4	5	4	2	7	5	1

- **Choix de la méthode : entretiens semi-directifs**

Afin de faciliter les échanges et l'expression parfois difficile des interviewés, notamment sur les enjeux existants sur l'estuaire, la méthode de l'entretien semi-directif a été privilégiée. Elle prend appui sur une série de questions ouvertes servant de ligne directrice et structurant l'entretien. Cette méthode a également l'avantage de laisser une part importante à la libre expression des interviewés et de pouvoir développer certains points émergeant de la discussion et présentant un intérêt inattendu.

- **Guide d'entretien :**

Objectif 1 : Mieux connaître l'offre de communication et les possibilités de collaboration sur l'estuaire de la Gironde.

Questions	Objectifs
1. Pouvez-vous me présenter votre structure ?	Question ouverte introductive. Informations sur la structure non accessibles sur Internet, plaquette...
2. Quelle est votre action sur l'estuaire de la Gironde ?	Identifier précisément les zones et les domaines d'actions sur l'estuaire.

3. Quelles actions de communication, d'information, de sensibilisation et de pédagogie menez- vous au sein de votre structure, sur ce territoire ?	Recenser les actions et outils de communication mises en place par la structure et ayant attiré à l'estuaire.
4. Ces actions s'inscrivent-elles dans un projet, une politique particulière ? Quels en sont les grands axes, directives ?	Identifier l'existence d'une stratégie de communication et identifier les grandes lignes directives.
5. Quelles sont les thématiques traitées de façon préférentielles au cours de ces actions, en lien avec l'estuaire ?	Identifier les thématiques traitées par la structure.

Objectif 2 : Avoir un aperçu de l'image, de la notoriété et de la légitimité du CREN à parler de l'estuaire.

Questions	Objectifs
6. Connaissez-vous le CREN ? (oui/non)	Évaluer quantitativement de la notoriété du CREN
7. Que pouvez-vous m'en dire ?	Savoir quelle connaissance sur le CREN possède la personne interrogée. Quelles missions de l'association ressortent spontanément de cette interrogation ?
8. Qu'est-ce que CdL ? (Connaissez-vous les liens qui le relie au CREN ?)	Évaluer quantitativement de la notoriété du CdL. Observer si le lien entre CdL et le CREN est identifié, spontanément ou non.
9. Selon vous qu'est-ce qu'un gestionnaire d'espace naturel ?	Évaluer si les personnes interrogées connaissent la fonction de gestionnaire d'espace naturel et ses missions.
10. Avez-vous déjà travaillé/collaboré avec le CREN ? (Oui/Non) Si oui à quelle occasion ? Sur quel sujet ?	Identifier une collaboration passée.
Si besoin se fait sentir représenter précisément le CREN et ses missions sur l'estuaire, ainsi que sa volonté de communiquer.	
11. Pensez-vous que votre structure et le CREN pourraient mener des actions de communication ensemble ? De quelle manière ? Sur quels sujets ?	Identifier la pertinence, la faisabilité, la volonté et les possibilités d'une collaboration entre les structures.

Objectif 3 : Identifier des enjeux de communications sur l'estuaire de la Gironde et des thématiques pertinentes.

Questions	Pourquoi ?
12. Selon vous la communication a-t-elle un rôle à tenir dans la préservation et la vie d'un territoire ? Si oui lequel ?	Identifier les différents rôles occupés par la communication sur un territoire. Identifier différents types de communication pouvant exister sur un territoire.
13. Selon vous quels sont les enjeux de communication majeurs qui existent sur l'estuaire de la Gironde ? Sur la rive droite en particulier ?	Identifier les enjeux de communication perçus comme majeurs au niveau du territoire géré par le CREN.
Le CREN travaille sur la partie Charentaise du DPF. Il s'occupe de la gestion d'une frange littorale composée essentiellement de vasières, de prés salés et de roselières.	
14. Quelle perception avez-vous de ces milieux (en termes de valeur écologique, économique, patrimoniale, touristique, services rendus à l'homme) ? Que représentent-ils pour vous ?	Évaluer le niveau de connaissance et les représentations existant sur le territoire géré par le CREN.
15. Ces milieux vous semblent ils menacés ? (oui/non) Par quoi ?	Évaluer le niveau de connaissance et les représentations existant sur le territoire géré par le CREN.
16. Ces milieux ont été très anthropisés (drainés, cultivés, endigués...) Que pensez-vous de la reconnexion de ces milieux à la mer et leur retour à un état plus naturel ?	Essayer d'évaluer la réceptivité des personnes face à la démarche de dépoldérisation à visée environnementale.
17. Connaissez-vous la démarche de dépoldérisation qui a été effectuée à Mortagne-sur-Gironde ?	Évaluer la notoriété de la démarche de dépoldérisation effectuée par le CEL et le CREN.
18. Savez-vous que le SAGE estuaire réfléchi à la possibilité de poursuivre cette démarche de dépoldérisation sur l'estuaire ? Qu'en pensez-vous ? Est-ce une solution pour notre territoire ? Les riverains sont-ils capable de l'accepter.	Recueillir les réactions des personnes interrogées face au projet de dépoldérisation à visée sécuritaire et écologique envisagée dans le SAGE estuaire de la Gironde.
19. Autre question un peu subsidiaire : selon vous l'estuaire constitue-t-il une unité ou une rupture territoriale ? pourquoi ?	Recueillir les perceptions des personnes interrogées sur l'identité territoriale de l'estuaire de la Gironde.

La question 12 est celle qui a été exploitée dans ce travail de mémoire. Cependant certaines citations ont également été extraites de réponses à d'autres questions.